

PROJET EDUCATIF LOCAL
de la Communauté
de Communes Aunis Sud
"pour une éducation partagée"

"Le Projet Educatif Local a pour vocation de définir et de promouvoir une politique éducative locale en faveur des enfants, des jeunes et des familles en favorisant la mutualisation d'un ensemble de moyens humains, techniques et financiers sur un territoire défini à partir d'un diagnostic partagé."

PROJET 2018-2021

Extrait du document provisoire au 18 avril 2018

PARTIE 1 : LE PROJET EDUCATIF LOCAL AUNIS SUD.....	4
Pour une définition du Projet	5
Pour une définition du P.E.L.	7
Une finalité départementale partagée.....	7
Les évolutions attendues.....	8
Une gouvernance au service de la démarche de projet.....	10
Un projet commun associé à une autonomie décisionnelle de chacun des acteurs	10
Les instances propres au Projet Educatif Local	12
Des élus.....	16
Une équipe	17
Rappel des principaux éléments diagnostics	21
Les objectifs généraux identifiés.....	22
PARTIE 2 : LES PROJETS POUR 2018-2021	23
Choix rédactionnel	24
AXE I. : Connaissance du territoire et diagnostics	26
Actualiser et partager le diagnostic social de territoire	28
Mieux connaître les besoins des familles et leur vision du territoire	29
AXE II. : Informations et communications	30
Rendre visible les actions et les services enfance, jeunesse, famille	32
Rendre visible les actions et les services jeunesse	34
Rendre visible la démarche P.E.L. et ses instances	35
Présence des collectivités sur les réseaux sociaux	36
AXE III. : Co-éducation et passerelles éducatives	37
Structurer un véritable travail en réseau des R.A.M. sur Aunis Sud	39
Mettre en œuvre des espaces mutualisés jeunesse	40
Accentuer les partenariats avec le milieu scolaire	41
Mieux équilibrer les temps de concertations au cours de l'année	42
Vers une charte commune à l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs	43
Mettre en réseau les acteurs enfance et famille sur le territoire	44
Valoriser la diversité des compétences des acteurs locaux	45
AXE IV. : Accessibilité des actions et mobilités	46
Améliorer l'accessibilité des Accueils Collectifs de Mineurs	48
Améliorer l'accessibilité aux services et aux actions pour les enfants porteurs de handicaps	50
Améliorer l'accès aux outils de mobilité pour les habitants du territoire	51
Diversifier et améliorer l'accès aux outils de mobilité	51
Rendre les actions jeunesse accessibles à tous les jeunes	52
AXE V. : Accueils et Loisirs Petite Enfance et Enfance.....	53
Accompagnement financier équitable des acteurs locaux et des actions	54
Limiter les écarts de statuts entre salariés des A.C.M.....	55
Développer les activités culturelles et sportives pour les enfants	56
Développer les mutualisations entre structures	56

AXE VI. : Jeunes, initiatives des jeunes et citoyenneté	57
Acquisition et animation d'expositions interactives à destination des jeunes	59
Favoriser les premières expérimentations citoyennes.....	61
Étudier les possibilités de création d'un Conseil Communautaire de Jeunes	62
Augmenter la présence des animateurs jeunesse sur le territoire	63
Une politique jeunesse adaptée aux besoins des jeunes du territoire	63
 AXE VII. : Accompagnement des structures et des acteurs locaux	 65
Accompagnements financiers équitables des acteurs locaux et des actions.....	67
Formation des acteurs locaux (bénévoles et professionnels)	68
Planification des rencontres et des événementiels sur le territoire	69
Des espaces de concertations plus lisibles	70
Développement des échanges de pratiques entre professionnels	72
Favoriser les échanges de pratiques entre élus	73
Favoriser les échanges entre Conseils Municipaux d'Enfants	74
Véhicules mis à disposition des acteurs locaux	75
 AXE VIII. : Locaux et équipements.....	 76
Local mutualisé enfance et Relais Assistantes Maternelles (Ballon).....	78
Local Relais Assistantes Maternelles (Surgères).....	80
Local mutualisé petite enfance et enfance (Surgères)	81
Ludothèque itinérante.....	83
Foyer de Jeunes Travailleurs & Auberge de Jeunesse.....	84
Piscines couvertes	85

PARTIE 1 : LE PROJET EDUCATIF LOCAL AUNIS SUD

POUR UNE DÉFINITION DU PROJET

Le projet ; approche étymologique

Au niveau étymologique projeter c'est littéralement "jeter quelque chose vers l'avant".

Par cela, le terme projet désigne en premier lieu ce que l'on a l'intention de faire, l'idée finale, le dessein.

Dans sa définition plus contemporaine, s'ajoute les moyens jugés nécessaires à la mise en œuvre de cette idée et plus globalement la démarche associée.

En cela, le projet implique une notion forte de spatialité et de temporalité :

- un projet est une aventure temporaire (ayant à ce titre un début, une fin, des étapes, une époque...),
- un projet s'inscrit également dans un contexte "géographique" spécifique.

Il ne s'agit donc pas d'un processus répétitif : un projet est unique.

Le projet ; une démarche

Les écrits décrivant la démarche de projet sont nombreux. Il ne s'agit pas ici de présenter un énième guide du projet mais simplement de s'accorder sur les quatre principales composantes :

- **Objectiver le cadre** (diagnostics et A.B.S),

Il s'agit de s'extraire des premières impressions guidées par nos regards individuels nécessairement subjectifs pour dégager une vision d'une situation initiale la plus réelle possible. Ainsi, si la première étape d'un projet n'est assurément pas la plus aisée, elle constitue probablement sa composante primordiale. En effet, le projet naît généralement d'une impression, d'un sentiment, ce qui en soit n'est pas anormal (voir chapitre suivant), il est essentiel avant de s'engager plus en avant d'en vérifier la pertinence par un diagnostic s'appuyant sur des éléments factuels.

Cette situation est en évolution permanente et son actualisation régulière est nécessaire.

- **Envisager l'avenir** (finalités, objectifs, enjeux)

Cette autre composante du projet se rapporte à la définition étymologique initiale. Il s'agit clairement du moteur du projet, celui qui lui donne sens.

Cependant ce point n'est pas figé, il convient d'ajuster régulièrement le tir en fonction de l'évolution de la situation.

- **Construire et décrire le chemin à parcourir** (moyens à mobiliser et planification),

Cette partie constitue la partie la plus opérationnelle du projet. C'est l'outil de suivi au service des opérateurs du projet.

- **Suivre et contrôler les avancées** (évaluer).

Comme cela a été évoqué plus avant, il est nécessaire de prendre régulièrement du recul sur l'avancée du projet, les évolutions du contexte et sur la persistance de l'enjeu du projet.

Si la composante "finalités, objectifs, enjeux" donne du sens à la réalisation d'un projet, son évaluation permanente est essentielle pour vérifier la pertinence à continuer sur ce chemin. En d'autre terme, à vérifier si le projet tel qu'il a été initialement envisagé à toujours du sens aujourd'hui.

Le projet ; panacée ou péril universel ?

La propension de la démarche de projet à donner du sens à l'action et surtout à proposer des solutions conformes aux besoins en font un outil souvent présenté comme la panacée à toutes les constructions.

À l'opposé, pour un nombre croissant d'acteurs, se développe aujourd'hui une dictature du projet.

De manière plus modérée, si la démarche de projet est particulièrement utile par ces deux composantes de cadrage, il faut reconnaître que la démarche présente dans son usage strict quelques faiblesses.

Démarche de projet et créativité

Dans les phases initiales nécessitant créativité, innovation, recherche d'idées nouvelles, la démarche de projet est peu opérationnelle et il est préférable d'accorder la place à d'autres outils plus adaptés qui s'appuient sur nos compétences de construction de pensée par associations d'idées acquises dès notre plus jeune âge ; **la pensée syncrétique**.

Cette approche naturellement égocentrique a inspiré de nombreux outils aujourd'hui développés en marge des démarches de projets en usage individuel ou collectif (carte mentale, brainstorming, Philips 6X6, méthode des 6 chapeaux...)

Démarche de projet et adaptabilité

Autre faiblesse de la démarche de projet que l'évaluation ne compense que partiellement ; chaque projet évolue dans un système complexe et changeant. Ainsi, il est souvent difficile de connaître à priori les effets des actions envisagées initialement.

Dans ce cas, une des solutions est de faire des allers-retours très réguliers entre théorie (observation) et pratique (mise en œuvre). Concrètement on pose une hypothèse, on la teste, on en mesure les effets puis on adapte les moyens. On avance ainsi par une succession d'allers-retours entre hypothèse, expérimentation et évaluation.

Si l'évaluation normalement présente dans la démarche de projet est sensée remplir cette fonction d'adaptation, cette **démarche expérimentale**¹ constitue dans alternative plus adaptée dans de nombreuses projections.

Ainsi, pour qu'une action cumule adaptation aux besoins, au contexte, aux ressources et innovation, il est préférable d'associer ces trois approches :

- **pensée syncrétique,**
- **démarche expérimentale,**
- **démarche de projet.**

¹ appelée selon les auteurs et les domaines d'utilisation "recherche-action", "démarche scientifique", "démarche expérimentale" ou "praxis".

POUR UNE DÉFINITION DU P.E.L.

UNE FINALITÉ DÉPARTEMENTALE PARTAGÉE

Il n'existe pas de définition propre de niveau national.

La définition proposée ci-après est une écriture départementale reconnue par la plupart des territoires impliqués en Charente-Maritime dans cette démarche et par l'ensemble des partenaires institutionnels (Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Charente-Maritime, Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Conseil Départemental de la Charente-Maritime) :

**"Le Projet Educatif Local a pour vocation de définir et de promouvoir
une politique éducative locale en faveur des enfants, des jeunes et des familles
en favorisant la mutualisation d'un ensemble de moyens humains, techniques et financiers
sur un territoire défini à partir d'un diagnostic partagé."**

L'objectif final est d'aboutir à un projet social de territoire partagé et respectueux des prérogatives de chaque acteur.

Cette démarche s'accompagne d'une contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales ; le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.). Ces deux éléments sont liés puisque cette contractualisation ne peut être conclue que si une démarche P.E.L. est engagée sur un territoire.

À contrario, le C.E.J. ne couvre qu'une partie du projet de territoire qu'est le P.E.L.

LES ÉVOLUTIONS ATTENDUES

La démarche de projet et la contractualisation au cœur des politiques publiques

Nées des politiques de reconstruction de l'après-guerre, les politiques de planifications sont anciennes. Elles recouvraient traditionnellement les thématiques de l'aménagement et de l'urbanisme.

Les politiques de projets et de contractualisation sont plus récentes. L'élément le plus significatif étant probablement les différentes étapes de "politiques de la ville".

Les premiers Projets Éducatifs Locaux sont beaucoup plus récents. Ils sont apparus en simultané avec le Contrat Educatif Local² (C.E.L.).

À noter que dans leurs versions plus contemporaines, certaines politiques de planification ont désormais adopté les démarches de projets (ex: P.L.U).

Aujourd'hui, la démarche de projet³ et ses composantes (diagnostics, finalités, objectifs, moyens, évaluations...) sont au cœur des politiques publiques :

- Le Projet Educatif Local,
- L'Analyse des Besoins Sociaux (C.C.A.S, CIAS),
- Les P.E.D.T,
- Les P.L.U.I.H,
- les projets de territoire,
- l'évaluation des politiques publiques...

Si le moteur du développement rapide de ces démarches et des contractualisations qui leur sont associées est d'apporter plus de rationalisation dans l'action et de mieux encadrer les dépenses de l'État et de ses déclinaisons, la démarche de projet est avant tout un outil efficace pour accompagner le développement de services et d'actions en adéquation avec les besoins et les aspirations des citoyens des territoires.

Des démarches de projets de plus en plus transversales.

La phase diagnostique du projet cherche à objectiver la réalité de la problématique qui, à son stade initial, ne constitue qu'une hypothèse. Pour ce faire, il est essentiel d'avoir un regard large qui dépasse les clivages d'approches propres à chaque opérateur. Ainsi, pour la quasi-totalité des problématiques, la mise en lien et la transversalité d'approche sont nécessaires.

² Le Contrat Educatif Local est l'ancêtre de l'actuel Contrat Enfance Jeunesse. Très ouvert sur l'innovation, il permettait d'accompagner financièrement de nombreuses initiatives des territoires. Le Contrat Enfance (C.E.) et le Contrat Temps Libre (C.T.L.) qui ont pris sa suite ont permis de conserver cette même dynamique malgré un début de limitation des actions soutenues. La "généralisation" de la démarche P.E.L. à une grande majorité des territoires français et la limitation des ressources financières de la C.A.F (branche famille de la Sécurité Sociale), ont profondément limité les projets pouvant être accompagnés financièrement via ces contractualisations. Ainsi, même si le niveau d'intervention financière de la Caf sur les territoires demeure élevé, le dernier né de ces contrats ; le Contrat Enfance Jeunesse ne peut intervenir que sur un nombre d'actions très ciblées et dans la limite de plafonds.

³ Issue du privé, la démarche de projet et ses composantes (diagnostic, finalités, objectifs, moyens, évaluation...) occupent désormais le terrain du public. Dans les années 80, cette approche managériale s'appelait également démarche d'entreprise !!!

Projet Educatif Local et Projets Éducatifs de Territoire (P.E.D.T.)

Outil de mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires, le P.E.D.T. doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. Inscrits dans une démarche de projet partenarial comme pour les P.E.L, les P.E.D.T sont exclusivement centrés sur la continuité éducative entre activités périscolaires et projets des écoles maternelles et élémentaires. Leur prérogative d'intervention étant très liée à scolaire et périscolaire, leur projet ne peut être défini qu'autour d'un territoire restreint (l'école, un groupe d'école, un R.P.I).

Les P.E.D.T. concernent également un nombre de partenaires beaucoup plus restreint.

Ainsi, si P.E.D.T et P.E.L comportent des différences significatives, il est souhaitable de rechercher la cohérence de leurs interventions (diagnostics, objectifs...).

Projet Educatif Local et Contrat Territorial Global (C.T.G.)

Initiée par la C.N.A.F à titre expérimental en 2013 dans plusieurs départements, la convention territoriale globale (C.T.G) vise à territorialiser l'offre globale de service de la branche Famille en cohérence avec les politiques locales. Sur un plan politique, elle a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire avec la collectivité en charge des thématiques sociales et d'organiser concrètement l'offre globale de service de manière structurée et priorisée. Elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la C.T.G se concrétise par la signature d'un accord-cadre politique, pour une période pluriannuelle de quatre ans, entre la C.A.F et la commune⁴ (ou la communauté de communes) à l'échelon local.

Elle doit concourir à mieux définir les responsabilités des acteurs au niveau national, départemental et local.

Cette approche située entre le P.E.L. et le projet social territorial est une illustration supplémentaire du fort développement des logiques de projets de territoire.

Plus généralistes, il est probable que les P.E.L. soient demain remplacés par les C.T.G.

Projet Educatif Local et Projet Social Territorial

Le Projet Educatif Local implique de fait :

- un diagnostic partagé,
- un projet,
- une visée éducative,
- un territoire,
- des acteurs locaux,
- **des publics.**

Notamment pour ce dernier point, le P.E.L. comporte des limites inscrites dans sa définition.

Ainsi, si le Contrat Territorial Global constitue un élargissement du champ couvert par le P.E.L, l'objectif final inscrit en préambule de l'actuel Projet Educatif Local va plus loin en visant la mise en œuvre d'un **diagnostic social global** et la construction d'un **Projet Social de Territoire** partagé et respectueux des prérogatives de chaque acteur.

Il est donc souhaité que ce dossier qui fixe les bases du futur Projet Educatif Local puisse servir de **tremplin pour la réalisation d'un Projet Social de Territoire prenant en compte, de manière large, l'ensemble des publics et des thématiques sociales du territoire.**

⁴ Un conventionnement tripartite peut également être opéré en intégrant dans cette démarche le département.

UN PROJET COMMUN ASSOCIÉ À UNE AUTONOMIE DÉCISIONNELLE DE CHACUN DES ACTEURS

Les instances qui gravitent autour d'un projet ont quatre grands types de finalités :

- Informer, communiquer, transmettre,
- Évaluer, comprendre, diagnostiquer,
- Construire, co-construire, projeter,
- Décider.

Dans le cadre du Projet Educatif Local, si de nombreuses instances façonnent les orientations et préparent les décisions, peu disposent d'un véritable pouvoir décisionnel. **La quasi-totalité⁵ des instances décisionnelles sont les instances "habituelles" des différentes structures qui interviennent dans le cadre du P.E.L. et de ses actions.**

La Communauté de Communes Aunis Sud

Le Conseil Communautaire

L'instance suprême de décision de la Communauté de Communes est le Conseil Communautaire.

Le bureau communautaire

En théorie, il est possible de déléguer certaines décisions au bureau communautaire. Cette possibilité n'a cependant pas été retenue par la Communauté de Communes Aunis-Sud.

Les commissions communautaires

Seule une commission dispose d'un pouvoir de décision sur les thématiques qu'elle recouvre ; la **Commission d'Appel d'Offres** (C.A.O.). Constituée exclusivement d'élus communautaires, la Commission d'Appel d'Offres attribue les appels d'offres et les marchés négociés.

Les commissions extra-communautaires

Le conseil communautaire peut constituer des commissions thématiques en fonction des compétences de l'E.P.C.I, avec un pouvoir consultatif et **non décisionnel**. Elles sont chargées de préparer, d'étudier et d'instruire les décisions qui seront soumises au Conseil Communautaire. Ces commissions peuvent être constituées d'élus communautaires et d'élus municipaux, d'où leur intitulé de commissions "extra-communautaires".

⁵ Seule une instance locale spécifique au P.E.L. dispose d'un pouvoir de décision ; le Conseil du Fonds Local pour l'Initiative des Jeunes (voir plus après).

Les Groupes de Pilotage

Le Conseil Communautaire peut constituer des Groupes de Pilotages Locaux pour accompagner des projets spécifiques. Malgré l'utilisation du terme "pilotage", ces instances ont un pouvoir décisionnel limité. Les décisions impliquant politiquement ou financièrement la Communauté de Communes doivent être approuvées par le Conseil Communautaire.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le C.I.A.S est une instance créée par l'intercommunalité pour mettre en œuvre une partie des compétences sociales inscrites dans l'intérêt communautaire.

Le CIAS est présidé par le président de l'E.P.C.I. et administré par un Conseil d'Administration dont la composition est fixée par l'organe délibérant. Il s'agit d'une entité autonome paritaire composée en nombre égal :

- d'élus désignés au sein de l'Assemblée Communautaire,
- de membres qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social nommés par le président de l'E.P.C.I.

Le C.I.A.S. est pleinement autonome en matière de décisions dans la limite de ses compétences.

Le **Conseil d'Administration** est l'organe suprême en matière de décision.

La **Commission Permanente** est une instance collégiale plus légère et plus fréquemment réunie que le Conseil d'Administration qui dispose d'une capacité à décider en matière d'Aide Sociale Facultative.

Le C.I.A.S peut créer des **commissions thématiques** sans que celles-ci ne disposent d'un pouvoir décisionnel.

Les communes membres

À l'instar de la Communauté de Communes, le **Conseil Municipal** est l'organe délibérant suprême des communes.

Un organe plus restreint (généralement composé du maire et de ses adjoints) est chargé de préparer les décisions. Ce groupe de travail appelé bureau municipal ou municipalité ne dispose cependant pas d'un pouvoir décisionnaire.

Comme pour l'intercommunalité, des commissions ou des groupes de pilotage peuvent être créés. Hormis la Commission d'Appel d'Offre aucune de ces instances n'a de pouvoir de décision.

Les associations (Loi 1901)

Les associations répondant à la définition adoptée par la loi de 1901 disposent de différents types d'instances. La Loi ne fixe pas la gouvernance que doivent adopter les associations. Seuls les statuts fixent les règles qui régissent les relations des membres entre eux.

Toutefois, une large majorité des associations du territoire est organisée autour de quatre grands types d'instances :

- **l'Assemblée Générale,**
- **Le Conseil d'administration,**
- **Le Bureau,**
- **Les Commissions et les groupes de travail.**

L'**Assemblée Générale** est l'organe suprême qui arrête les décisions fondatrices de l'association (création et dissolution de l'association, modification des statuts, élection des administrateurs, ...). Réunie généralement une fois par an, l'Assemblée Générale délègue à un groupe plus restreint, le **Conseil d'Administration**, l'administration

et les décisions les plus courantes. Enfin un **bureau** composé d'une partie du Conseil d'Administration se réunit encore plus régulièrement. Définies dans les statuts (ou un Règlement Intérieur), la régularité de réunions et la répartition des pouvoirs entre Conseil d'Administration et bureau sont propres à chaque association.

Les associations, notamment les plus importantes et celles qui gèrent des compétences variées créent généralement des commissions thématiques ou des groupes de travail qui ont rarement un pouvoir de décision.

Les partenaires institutionnels

Entrent dans cette catégorie trois grands types de partenaires :

- **les services déconcentrés de l'État** (les préfetures, sous-préfetures et les directions départementales :
 - la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.),
 - la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.N.)

À noter que les établissements scolaires disposent également de leurs instances propres (Conseils d'École...).

- **les collectivités locales** (et leurs déclinaisons territoriales) :
 - Le Conseil Régional,
 - Le Conseil Départemental (La Délégation Territoriale, le service de P.M.I...),
- **La Caisse Nationale d'Allocations Familiales** et sa déclinaison départementale. Il s'agit de la "branche" famille de l'organe paritaire qu'est la Sécurité Sociale. En cela son fonctionnement départemental s'apparente à celui du C.I.A.S. Pour les instances pouvant avoir une incidence sur le PEL (et ses projets) existent en Charente-Maritime :
 - un Conseil d'Administration qui dispose d'un pouvoir décisionnaire (En sachant que ce pouvoir est toutefois limité par le cadre fixé nationalement par la C.N.A.F.).
 - des Groupes Techniques Départementaux thématiques (Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale, Médiation Familiale, Relais Assistantes Maternelles, Projets Éducatifs Locaux...). Ces groupes décident notamment des labélisations et de la contractualisation associée à ces thématiques.
 - des Groupes Techniques Locaux thématiques. Pendant du Groupe Technique Départemental, ces instances évaluent les dispositifs évoqués ci-avant et émettent un avis sur ceux-ci.

LES INSTANCES PROPRES AU PROJET EDUCATIF LOCAL

Nous avons balayé dans le chapitre précédant les principales instances des acteurs impliqués dans le P.E.L. Y figurent notamment celles dotées d'un pouvoir décisionnel. Cependant ces organes n'ont pas pour fonction unique le Projet Educatif (et les projets qui lui sont rattachés). **Cette seconde partie ne traite que des instances propres au P.E.L.**

Les instances décisionnelles

Les instances initiées par les partenaires institutionnels

Les Groupes Techniques Départementaux

Ces organes émettent des avis et décident des labélisations et de la contractualisation associée à certaines thématiques. Il existe un Groupe Technique départemental dédié aux Projets Éducatifs Locaux.

L'instance initiée par la Communauté de Communes

Le Conseil du Fonds local pour l'Initiative des Jeunes

Cette instance paritaire expérimentale dotée d'un pouvoir décisionnel est composée de représentants de trois collèges :

- un collège de jeunes (moins de 26 ans),
- un collège d'élus communautaires,
- un collège d'animateurs - accompagnateurs de projets de jeunes.

Cet organe a pour fonction de recevoir des jeunes porteurs de projets et de décerner des aides financières pour les initiatives qu'ils jugent intéressantes. Le nombre d'adultes (avec voix délibérative) ne doit pas être supérieur au nombre de jeunes présents. Dans le même temps, la taille de ce jury doit rester modérée pour ne pas mettre les candidats en difficulté. Ainsi, la base actuelle de convocation du jury se fait sur :

- un animateur de séance (accompagnateur de projets de jeunes),
- un accompagnateur de projet de jeunes,
- un élu communautaire,
- au moins trois jeunes (dans une tranche d'âge proche des jeunes candidats).

Les instances d'évaluations, de projections, de constructions...

Aucune de ces instances ne dispose de pouvoir décisionnel propre.

Les instances initiées par les partenaires institutionnels

Les Groupes Techniques Locaux

Contrairement aux autres thématiques couvertes par les Groupes Techniques Départementaux, il n'existe pas de Groupe Technique Local P.E.L correspondant. Cette fonction est réalisée par le Groupe de Pilotage du P.E.L.

Les Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (C.E.S.C) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de propositions qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement.

Les Instances initiées par la Communauté de Communes

Les commissions extra-communautaires

Une commission est plus particulièrement chargée de suivre le Projet Educatif local et les Projets qui s'y rattachent ;
la Commission Enfance, Jeunesse, Famille.

Étant donnée la transversalité d'actions de certains acteurs du territoire, les subventions (et quelques autres sujets) sont étudiées conjointement par deux commissions :

- la Commission Enfance, Jeunesse, Famille,
- **la Commission Développement Social.**

L'assemblée Générale du P.E.L (ou commission plénière)

Suivant l'actualité du P.E.L, cette instance très ouverte réunit l'ensemble des personnes potentiellement intéressées par une thématique transversale (projets collectifs, communication, planification...). Ce sont des espaces de "démocratie participative" importants dans la mesure où ces groupes sont très ouverts. De part cette large

ouverture, cette assemblée est également invitée à se réunir dans les phases d'évaluation et de projection globale du P.E.L.

Le Groupe de Pilotage du Projet Educatif Local

La mission clairement octroyée au **Groupe de Pilotage du Projet Educatif Local** est d'émettre un avis sur les orientations et d'évaluer le P.E.L. En cela, il compense l'absence de Groupe Technique local P.E.L.

Si son initiative revient à la Communauté de Communes, son déclenchement régulier est imposé par la contractualisation associée au Contrat Enfance Jeunesse.

Sans pouvoir décisionnel, avec des invitations plus resserrées, il remplit également une mission proche de celle décernée aux assemblées plénières mais avec un regard plus large (non thématique).

Les Commissions et les Groupes de Travail

Réunis à la suite d'une assemblée plénière ou d'une sollicitation ponctuelle d'actualité, ces groupes assez restreints (maximum une vingtaine de personnes) portent un regard sur une thématique spécifique et proposent des pistes d'actions. Ces groupes peuvent être permanents (groupe acteurs jeunesse, des A.C.M...) ou ponctuels lorsqu'ils sont rattachés à une thématique d'actualité.

Les instances initiées par les acteurs locaux

Chaque porteur de projets développe un certain nombre d'instances liées à la gestion propre de sa structure (Assemblées Générales, Conseils d'Administrations, Bureaux...) mais également à la mise en place et la coordination des projets (Groupes de travail, commissions...).

Les Groupes Projets

Ces groupes spécifiques au P.E.L. et plus particulièrement aux projets qui s'y rapportent sont les plus nombreux. Leur initiative revient à un acteur du territoire (Communauté de Communes, association...) et leur animation est souvent collégiale.

Les groupes projets sont restreints aux "acteurs de terrains" qui mettent en œuvre les actions et les évaluent.

Leur devise pourrait être : ***"ici on ne vient pas en consommateur... on produit"***.

Les instances d'informations, de communications, de transmission

Il n'existe pas instances permanentes sur le territoire avec pour unique vocation l'information ou la communication. Par contre, toutes les instances existantes consacrent une partie de leurs débats à ces missions.

De manière ponctuelles et pour des projets spécifiques, les temps de formations (et d'échanges de pratiques) peuvent être considérés comme des instances à finalité unique ; transmettre.

Les réseaux départementaux

Généralement initiés par les partenaires institutionnels, ils réunissent de manière régulière une catégorie d'acteurs intervenant dans les domaines de l'enfance, jeunesse, famille :

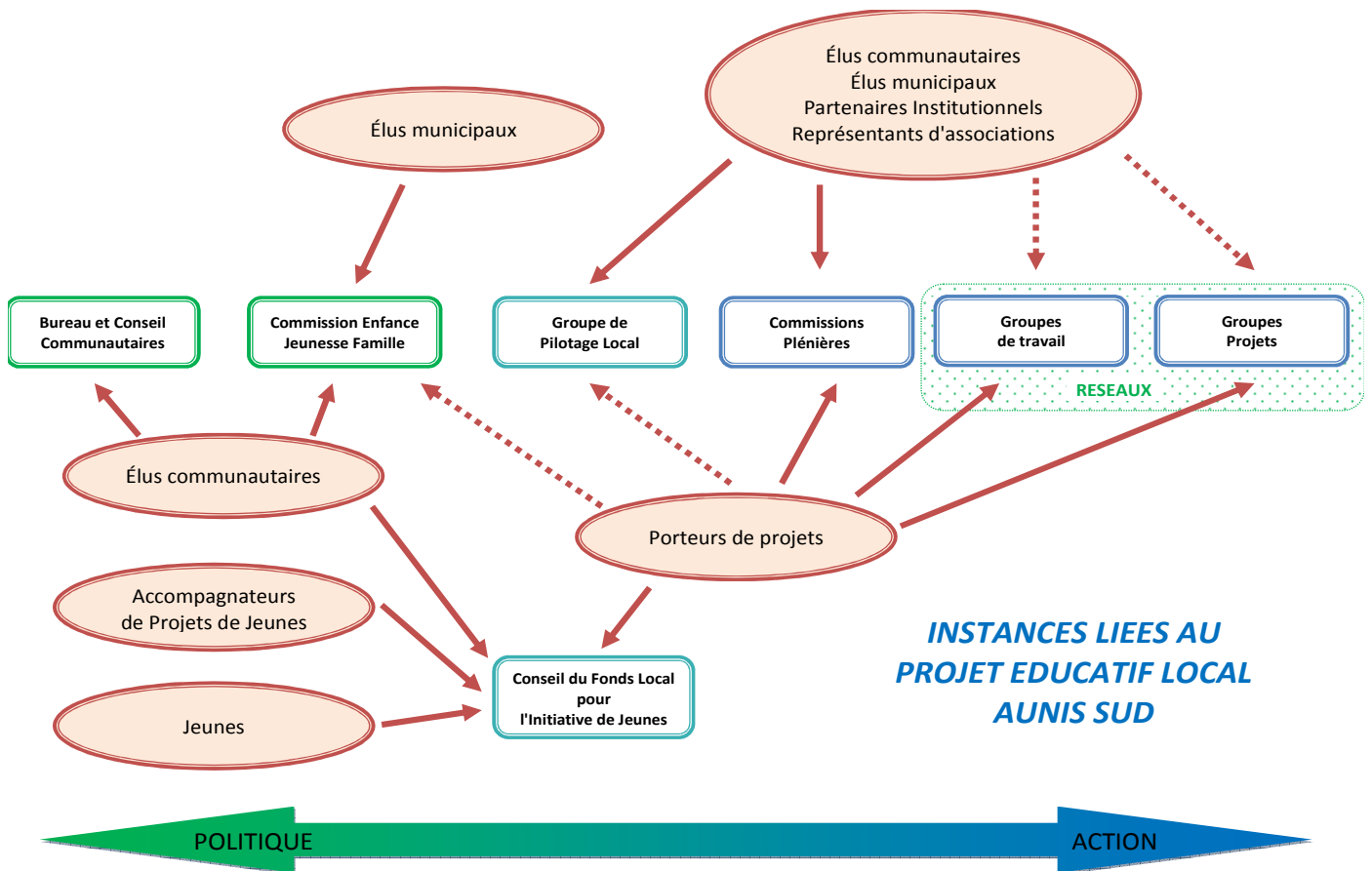
- Réseau R.A.M. (animé par la CAF),

- Réseau Information Jeunesse (Co-animé par la D.D.C.S. et le Centre Départemental d'Information Jeunesse).

Les fédérations et mouvements d'Éducation Populaire organisent également des regroupements destinés à leurs membres (Fédération des Centres Sociaux, Familles Rurales, Foyers Ruraux, Francas...).

Ces espaces remplissent des fonctions de réflexions, d'échanges de pratiques, de formations et de constructions de projets.

Schéma des principales instances associées au P.E.L. Aunis Sud



Les élus communautaires

Le Président,

Le président est l'organe exécutif de la communauté.

Il exécute les délibérations de l'organe délibérant de la communauté.

Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la communauté.

Il est employeur des agents de la communauté et la représente en justice.

Le vice-président

Par délégation du Président, un Vice-président à la charge du suivi du Projet Educatif Local.

Son rôle principal est de relayer auprès des partenaires le positionnement politique communautaire dans ce domaine.

Il est aussi l'animateur des commissions et des groupes de travail en charge de l'orientation politique du P.E.L. (Commissions Enfance Jeunesse Famille, Groupe de Pilotage Local...).

C'est l' élu qui présente en Conseil Communautaire les délibérations qui concernent le P.E.L.

Les élus délégués

De manière générale, seul le Président (et le Vice-Président en charge du P.E.L.) peuvent représenter la Communauté de Communes auprès des instances politiques des partenaires locaux et institutionnels intervenant dans les domaines rattachables au P.E.L.

Pour certaines associations (Centre d'Animation et de Citoyenneté, Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes, Relais Assistantes Maternelles...), des délégations de cette représentativité ont été accordées par délibération à d'autres élus communautaires.

Les autres élus communautaires

Ils ont voix délibérative dans le cadre du Conseil Communautaire.

Dans toutes les autres instances, les élus communautaires peuvent participer aux différentes étapes de mises en œuvre des projets inscrits au P.E.L. Ils ne peuvent représenter la Communauté de Communes dans ces instances (Commission, groupe de travail, Groupe de Pilotage Local P.E.L., assemblée plénières, groupes projets...).

Les élus municipaux

Comme pour les élus communautaires, les élus municipaux peuvent au même titre que les autres acteurs du territoire participer aux différentes étapes de mises en œuvre des projets inscrits au P.E.L. Ils n'ont cependant pas voix délibérative dans ces instances (Commission, groupe de travail, Groupe de Pilotage Local P.E.L., assemblées plénières, groupes projets...).

UNE ÉQUIPE

Le service Développement Social - Enfance, Jeunesse, Famille - Vie Associative

D'une manière globale, le Développement Social du Territoire est d'intérêt communautaire tel que le prévoit son écriture statutaire et notamment la déclinaison de son intérêt communautaire.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes est compétente pour animer la démarche de Projet Educatif Local qui constitue le volet enfance, jeunesse, famille de son Projet Social de Territoire.

Le contexte ayant profondément évolué depuis la fusion extension communautaire, il était devenu opportun d'adapter l'organisation interne des missions du service Développement Social - Enfance, Jeunesse, Famille - Vie Associative pour mieux répondre aux enjeux territoriaux dans ces domaines.

Cette réorganisation s'appuie principalement sur une répartition de toutes les missions du service sur un binôme d'agents. Les principales composantes de ces binômes sont pour :

- la Maison de l'Emploi (Karine CARTIER et Sophie MEUNIER),
- la Vie Scolaire (Amandine BALLANGER et Philippe FOUCHER),
- **la Vie Associative dont les subventions (Philippe FOUCHER et Amandine BALLANGER),**
- **la jeunesse dont l'information jeunesse (Christelle BITAUDEAU et Annick CADIOU),**
- **la petite enfance, l'enfance et la famille (Estelle DEVAL et Annick CADIOU),**
- **les Relais Assistantes Maternelles (Véronique CHALOTS et Coralie FORTEAU),**

Les missions des membres de l'équipe qui ne sont pas directement connectées au P.E.L. ne sont pas décrites ci-après.

La coordination du P.E.L et l'équipe Enfance Jeunesse Famille

Comme pour le Projet Educatif Local et malgré plusieurs tentatives infructueuses, la mission de coordination de Projet Educatif Local ne répond à aucune définition nationale.

Toutefois afin de répondre à la définition départementale des P.E.L, la mission se compose de fait des différents éléments suivants :

- **être garant de la démarche,**

La démarche centrale utilisée est la démarche dite de projet (diagnostic, objectifs, moyens, évaluation...).

- **être garant du lien entre les différents acteurs,**

Il s'agit non seulement de faire exister des espaces d'échanges mais surtout de s'assurer de leur fécondité. Pour ce faire il s'agit à la fois de mobiliser la plus grande diversité d'acteurs locaux et par la suite de faciliter une expression équitable de chacun.

- **être accompagnateur des projets inscrits au sein du P.E.L,**

Le Projet Educatif Local est avant tout un projet, lui-même composé de multiples projets. Le coordonnateur a donc une mission clairement identifiée d'accompagnement de projets. À noter que comme évoqué plus avant, les projets ne peuvent vivre que s'ils sont accompagnés par des porteurs solides. De ce fait, l'accompagnement des porteurs de projets est indissociable de la mission de coordination.

Pour la Communauté de Communes Aunis-Sud, cette mission est aujourd'hui portée par le Chef de Projet Développement Social - Vie Associative également en charge de la responsabilité de l'équipe du même nom.

Le coordonnateur P.E.L. n'assume pas seul cette mission, c'est pourquoi afin que chacun puisse repérer au mieux le rôle des différents membres de l'équipe communautaire, la déclinaison principale des missions des membres du service communautaire intervenant sur cette mission est déclinée ci-après.

Le coordonnateur P.E.L.

La mission de coordonnateur du Projet Educatif Local est de mettre en place les conditions favorables au respect de la démarche du P.E.L

La mission se décline principalement de la façon suivante :

- coordonner le Projet Educatif Local communautaire,
- aider à la décision des élus dans les domaines de l'enfance, jeunesse, famille et être force de proposition,
- être garant du respect du projet et de sa démarche,
- co-animer (avec le vice-président) les instances politiques, de pilotage, d'orientation et d'évaluation (commissions d'élus, Groupe de Pilotage Local, assemblées plénières),
- animer certaines instances de projets⁶,
- réaliser le travail administratif associé à la mission (préparation des délibérations, rédaction du projet global et de son évaluation...),
- assurer le lien avec les partenaires institutionnels sur le projet et sur les différentes contractualisations,
- accompagner les porteurs de projets associatifs ou municipaux nous sollicitant (vie associative, déclarations, labélisation, budget...),
- piloter les projets de construction d'infrastructures communautaires en lien avec cette thématique,
- développer la transversalité avec les autres services communautaires (C.I.A.S, Sport, Culture, ressources humaines, administration générale...),
- assurer une veille juridique liée à la thématique,
-

Le binôme "vie associative"

Philippe Foucher (responsable)

Amandine Ballanger (référente Vie Scolaire - assistante Vie Associative)

La mission de ce binôme se décline en trois axes complémentaires :

- assurer le suivi des subventions et des autres outils d'accompagnement des acteurs locaux,
- avoir un suivi diagnostic des acteurs locaux et de leurs actions (y compris les bases de données contacts ; adresse, téléphone, courriels...),
- assurer un suivi et un accompagnement des acteurs locaux (à leur demande) ; accompagnement de projets, vie associative,

Ces actions n'entrent pas directement dans le Projet Educatif Local au sens strict du terme mais elles constituent des préalables nécessaires à son déploiement (mobilisation des moyens financiers, accompagnement des acteurs, connaissance des ressources locales disponibles...)

⁶ Cette mission a été déléguée par thématique aux autres membres de l'équipe. Toutefois, au moment du lancement de nouvelles actions et sur les thématiques complexes ou sensibles, cette partie est animée (ou co-animée) par le Coordonnateur.

Le binôme petite enfance, enfance et famille

Estelle DEVAL (référente petite enfance, enfance et famille)

Annick CADIOU (animatrice petite enfance, enfance et famille)

La mission principale de ce binôme est d'assurer le suivi des **actions petite enfance, enfance et famille** du territoire dans le respect de la démarche P.E.L.

La mission se décline de la façon suivante :

- animation des démarches partenariales, de mutualisation, projets collectifs et des rencontres associées (groupes de travail / groupes projets) concernant les projets et les acteurs petite enfance, enfance et famille
- accompagnement des porteurs de projets nous sollicitant (sur l'animation et les projets et sur la déclaration des accueils),
- accompagnement des porteurs de projets nous sollicitant
- secrétariat lié à la mission (fiches projets, courriers, comptes rendus...),
- veille juridique associée aux thématiques petite enfance, enfance et famille
- participation aux groupes de travail, groupes projets et aux réseaux petite enfance, enfance et famille **enfance** des partenaires (**suivant disponibilité**),
- animations directes sur les actions petite enfance, enfance et famille et les projets collectifs (sans encadrement responsable d'enfants / **suivant disponibilité**),

Le binôme jeunesse

Christelle BITAUDEAU (référente jeunesse)

Annick CADIOU (animatrice jeunesse)

La mission principale de ce binôme est d'assurer le suivi des **actions jeunesse** du territoire dans le respect de la démarche P.E.L.

Ce binôme assure également une autre mission concernant l'Animation du Bureau Information Jeunesse aujourd'hui difficile à dissocier de la mission d'animation strict du P.E.L. sur les actions jeunesse.

Les missions se déclinent de la façon suivante :

- animation du Bureau Information Jeunesse sur site et en extérieur
- animation du Conseil du Fonds Local pour l'Initiative de Jeunes
- animation Facebook jeunesse
- animation de la démarche de mutualisation (projets collectifs) et des rencontres associées (groupes de travail / groupes projets) concernant les projets et les acteurs **jeunesse**,
- participation aux groupes de travail, groupes projets et aux réseaux **jeunesse** des partenaires (**suivant disponibilité**),
- animations directes de projets collectifs **jeunesse** (sans encadrement responsable de jeunes / **suivant disponibilité**),
- animations directe avec des jeunes (promotion de la santé, accompagnement de projet...)
- participation aux différents réseaux liés à la thématique (réseaux départemental et régional Information Jeunesse, groupes échanges de pratique...)
- animation groupe de travail des "acteurs jeunesse"

- gestion du fonds documentaire information jeunesse
- animation groupes projets jeunesse
- secrétariat lié à la mission (courriers, comptes rendus...).
- veille juridique associée.

Le binôme Relais Assistantes Maternelles

Véronique CHALOTS (animatrice responsable du R.A.M. communautaire Sud-Est)

Coralie FORTEAU (animatrice responsable du R.A.M. Ouest)

Leur mission se décline de la façon suivante :

- animation directe du R.A.M (coordination, animation d'ateliers, accompagnement administratif des assistantes maternelles et des familles),
- participation aux groupes de travail, groupes projets et aux réseaux **Famille** des partenaires (**suivant disponibilité**),
- animations directes sur les actions et les projets collectifs **famille** (hors mission R.A.M.) (sans encadrement responsable d'enfants / **suivant disponibilité**),
- mise en œuvre des évaluations périodiques R.A.M. en relation avec la C.A.F et les autres partenaires institutionnels,
- secrétariat lié à la mission (courriers, comptes rendus...),
- veille juridique associée

RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DIAGNOSTICS

Avertissement :

Cette partie ne constitue qu'un rapide résumé des éléments les plus significatifs ayant eu une incidence transversale sur le territoire, ses acteurs et ses concitoyens.

Il conviendra d'une part, de se reporter au dossier "Diagnostic Social de Territoire" et à ses annexes réalisé en novembre 2017. Ce document exclusivement consacré à cet aspect est l'écrit de référence en matière de Diagnostic Social de Territoire à ce jour.

D'autre part, les principaux indicateurs à l'origine des problématiques évoquées dans la suite de ce dossier seront rappelés plus après associés aux différentes thématiques.

Éléments diagnostics transversaux

De très nombreux changements sont intervenus sur le territoire ces dernières années. À l'origine de nombre d'entre eux les changements exogènes suivant ont eu une incidence particulièrement active :

- La loi N.O.T.Re. (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et les contraintes organisationnelles et financières associées,
- La naissance d'un nouvel espace communautaire en janvier 2014 ; la Communauté de Communes Aunis Sud soumise à un fort renouvellement des élus municipaux et communautaires lors des élections de mars 2014.
- La "Loi de refondation de l'école de la République" avec la semaine scolaire sur quatre jours et demi et la mise en œuvre des T.A.P.
- les effets locaux de la crise nationale.

Cette période instable, mouvante, aux lendemains incertains, a eu des nombreuses incidences locales négatives ou positives pour l'ensemble des acteurs locaux et des publics.

Un territoire qui reste attractif pour de nouveaux habitants mais avec une progression démographique plus contenue (moins de nouveaux arrivants avec enfants). / Des dynamiques très variables selon les communes.

Un clivage Est-Ouest qui s'estompe au niveau de la jeunesse de la population.

Une attractivité liée à l'emploi plutôt satisfaisante et un niveau de chômage plutôt inférieur aux échelons supérieurs mais avec très grande disparité selon les communes.

Un territoire en mouvement permanent depuis plusieurs années.

De nombreux changements depuis 4 ans au sein des acteurs du territoire (directions, administrations, animations...) et au niveau des partenaires institutionnels (notamment C.A.F.).

Des élus plus exigeants dans le suivi des projets au regard de la raréfaction des fonds publics.

Un contexte global qui évolue de plus en plus vite :

- limitation des ressources financières,
- emplois aidés,
- cadre juridique,
- organisation des territoires...

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX IDENTIFIÉS

L'accompagnement des familles

Permettre à l'ensemble des familles de la Communauté de Communes de bénéficier des mêmes services dans les domaines de :

- la conciliation de la vie sociale, familiale et professionnelle,
- l'accompagnement de la fonction parentale.

Les activités éducatives de loisirs

Permettre à l'ensemble des enfants, des jeunes de la Communauté de Communes de bénéficier d'activités éducatives de loisirs régulières :

- de découvertes pluri activités,
- de découvertes mono activité.

Le développement local et le partenariat

Favoriser les projets de développement local issus de démarches concertées des partenaires.

L'accès équitable

Permettre à l'ensemble des enfants, des jeunes et des familles de la Communauté de Communes d'accéder équitablement aux actions par les leviers de :

- la mobilité des publics et des actions,
- politiques tarifaires équilibrées géographiquement,
- politiques tarifaires prenant en compte les différences de ressources des familles,
- l'information.

La vie associative et la mutualisation

Faciliter la vie des porteurs de projets œuvrant pour les enfants, les jeunes et les familles via :

- la formation des personnels d'encadrement et des administrateurs,
- le développement d'outils à disposition des porteurs de projets,
- l'accompagnement de la vie associative.

La citoyenneté

Favoriser l'accès à la citoyenneté pour les enfants, les jeunes et les familles par le biais de :

- la participation des enfants, des jeunes et des familles à la construction et à la vie des projets,
- la participation des enfants, des jeunes et des familles à la construction et à la vie du Projet Educatif Local,
- projets ayant comme objet central la citoyenneté des enfants et des jeunes.

La prévention et la promotion de la santé

Mettre en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé en direction des enfants, des jeunes et jeunes adultes.

PARTIE 2 : LES PROJETS POUR 2018-2021

CHOIX RÉDACTIONNEL

"Compléter le projet politique par une déclinaison par thématiques des objectifs opérationnels"

Cet objectif déjà présent dans le précédent P.E.L. a été réaffirmé et complété par celui-ci :

"Aller plus loin dans la définition des projets par la réalisation de fiches actions"

Ainsi, la rédaction de la suite de ce document a été réalisée conformément à cette orientation générale.

Une déclinaison suivant sept ~~huit~~ thématiques transversales

L'inventaire descriptif des projets à développer a été décliné suivant sept axes thématiques :

- Connaissance du territoire et diagnostics,
- Informations et communications,
- Co-éducation et passerelles éducatives,
- Accessibilité des actions et mobilités,
- ~~Accueils et Loisirs Petite Enfance et Enfance,~~
- Jeunes, initiatives des jeunes et citoyenneté,
- Accompagnement des structures et des acteurs locaux,
- Locaux et équipements.

Pour ne conserver que les aspects opérationnels dans les fiches actions (et pour éviter les redondances), les problématiques et objectifs sont décrits dans une fiche thématique maître et ne sont pas reproduits dans chaque fiche projet.

Les fiches thématiques "maîtres"

Chaque axe comprend une fiche thématique "maître" composée de trois chapitres :

- les problématiques rattachables au thème,
- les objectifs opérationnels envisagés,
- un inventaire des actions envisagées au moment de la rédaction initiale du dossier.

Les fiches projets

Les projets sont développés suivant une fiche action spécifique ne comportant que les aspects les plus pragmatiques :

- la finalité du projet,
- le descriptif attendu de l'action,

Toutes les idées de projets exprimées lors des plénières P.E.L. ont été reproduites dans cet inventaire.

Ainsi, ce dossier tient également lieu de portefeuille d'opportunités avec des idées et des avant-projets insuffisamment aboutis au moment de l'écriture de ce dossier pour permettre une rédaction de fiche projet.

Le niveau de validation et d'avancement des projets

Il nous a semblé opportun de faire la différence entre les projets validés politiquement, ceux qui méritent une réflexion plus approfondie avant validation et enfin ceux qui ne sont qu'au stade de la simple idée.

Ainsi, chaque projet comporte un **diagramme de validation** qui permet de voir le niveau d'approbation de l'action par :

- les acteurs associatifs locaux,
- les représentants institutionnels,
- les élus municipaux,
- **les élus communautaires.**

Une étape vers la rédaction de fiches projets véritables

Sauf pour certaines actions directement portées par la Communauté de Communes, les projets énoncés ne font pas l'objet d'une validation définitive à ce stade pour les motifs suivants :

- fiches non abouties suffisamment (devant être travaillées avant validation),
- fiches engageant la communauté financièrement au-delà de l'exercice financier annuel,
- fiches engageant d'autres acteurs (financièrement, ressources humaines...).

Il faut donc considérer cette validation comme une **incitation à engager une démarche de projet, et non une validation du projet** en lui-même.

Seront annexées à ce dossier, les véritables fiches projets au fur et à mesure de leur rédaction définitive et de leur validation par l'ensemble des acteurs impactés. Il sera toujours possible d'ajouter de nouvelles fiches projets. Il est d'ailleurs souhaitable que les fiches de projets existantes puissent être intégrées dans cette annexe.

La composition de ces fiches comprendra au moins les différents items suivants :

- le cadre dans lequel s'inscrit ce projet (historique, contexte, éléments diagnostics, les problématiques identifiées...),
- les enjeux (le but et la finalité recherchée...),
- ce que l'on souhaite réaliser (les objectifs opérationnels),
- les publics concernés,
- les moyens à mobiliser (les ressources humaines, les moyens matériels et financiers...),
- la planification associée (de l'action, des instances de concertations...),
- l'évaluation envisagée (critères, indicateurs qualitatifs et quantitatifs mesurables...),
- et bien évidemment le descriptif précis de l'action.

AXE I. : CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DIAGNOSTICS

Indicateurs significatifs

De très nombreux changements sont intervenus sur le territoire ces dernières années. À l'origine de nombre d'entre eux les changements exogènes suivants ont eu une incidence particulièrement active :

- La loi N.O.T.Re. (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et les contraintes organisationnelles et financières associées,
- La naissance d'un nouvel espace communautaire en janvier 2014 ; la Communauté de Communes Aunis Sud soumise à un fort renouvellement des élus municipaux et communautaires lors des élections de mars 2014.
- La "Loi de refondation de l'école de la République" avec la semaine scolaire sur quatre jours et demi et la mise en œuvre des T.A.P.
- les effets locaux de la crise nationale.

Un contexte global qui évolue de plus en plus vite :

- limitation des ressources financières et des aides indirectes (emplois aidés...),
- contraintes réglementaires...

Un territoire qui reste attractif pour de nouveaux habitants MAIS avec une progression démographique plus contenue (moins de nouveaux arrivants avec enfants). / Des dynamiques très variables selon les communes.

Un clivage Est-Ouest qui s'estompe au niveau de la jeunesse de la population.

Une attractivité liée à l'emploi plutôt satisfaisante et un niveau de chômage plutôt inférieur aux échelons supérieurs MAIS avec très grande disparité selon les communes.

Un territoire en mouvement permanent depuis plusieurs années.

De nombreux changements depuis 4 ans au sein des acteurs du territoire (directions, administrations, animations...) et au niveau des partenaires institutionnels (notamment C.A.F.).

Une perte globale d'effectif scolaire sur les maternelles / Une forte augmentation des effectifs en établissement privé (T.A.P. ?).

Un retour programmé à la semaine de 4 jours pour une large majorité de communes :

- arrêt des T.A.P.,
- reprise probable des accueils les mercredis matins.

Une mise en place de la semaine scolaire à 9 demi-journées ayant considérablement modifié l'organisation territoriale des Accueils Collectifs de Mineurs.

L'arrivée de nouveaux opérateurs A.C.M. (communes) via la mise en œuvre des T.A.P. et disparition quasi-intégrale des garderies au profit d'accueils déclarés.

Les problématiques identifiées

La mobilité est une préoccupation importante mais ses composantes sont en fait mal connues :

- appréhender les diverses formes de mobilités (physiques, culturelles, psychologiques...),
- selon les publics (jeunes, familles...),
- selon les problématiques (santé, travail, loisirs...),
- déplacements intra-communautaires, extra-communautaires.

Des problématiques logement (et d'hébergement) existent sur le territoire.

- logements étudiants (dont question spécifique de l'alternance),
- logements des jeunes,
- logements d'urgences..."

L'évaluation des politiques publiques ; une nouvelle contrainte incontournable :

- évaluer le bénéfice social... pas si facile,
- une opportunité pour valoriser les actions et les acteurs.

Les Objectifs Opérationnels

Mutualiser les différents diagnostics du territoire (Communauté de Communes, Centre Intercommunal d'Action Sociale, partenaires institutionnels et associatifs...).

Affiner le diagnostic sur les évolutions du territoire (semaine scolaire, horaires atypiques, nouveaux acteurs, évolutions démographiques, place de l'emploi attribuable à la vie associative et plus largement à l'Économie Sociale et Solidaire...).

Améliorer la lisibilité et la visibilité au niveau :

- Des actions et services jeunesse,
- Des actions et services familles.

Mettre en œuvre des outils de communication (informations descendantes et ascendantes) pour :

- les familles,
- les jeunes,
- les élus,
- les acteurs locaux

Rendre plus lisible les multiples services aux familles et notamment ceux concernant l'accompagnement à la fonction parentale (Médiation Familiale, Espaces d'Accueils Enfants Parents, réseaux de parents, solutions d'accueils petite enfance et enfance...)

Les finalités et les axes de travail arrêtés

Fiches projets prioritaires

Avant-projets et idées (portefeuille d'opportunités)

- ✓ Actualiser et partager le diagnostic social de territoire
- ✓ Mieux connaître les besoins des familles et leur vision du territoire

ACTUALISER ET PARTAGER LE DIAGNOSTIC SOCIAL DE TERRITOIRE

BUT ET FINALITÉ

Cette action constitue l'une des bases de la démarche de projet. Il nous a semblé opportun de structurer cette partie et d'en décrire ses différentes composantes (planification, thématiques à actualiser ou à étudier...) via une fiche projet autonome.

Si l'objectif premier est de disposer d'éléments diagnostics actualisés permettant d'avoir une vision globale de la réalité sociale du territoire, la finalité est surtout d'avoir un outil opérationnel disponible pour l'ensemble des acteurs enfance, jeunesse, famille du territoire.

La mise à disposition de ces données aux acteurs du territoire constitue donc un objectif complémentaire incontournable.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action comprend plusieurs volets qu'il conviendra de planifier sur la période :

- actualiser régulièrement les données existantes (Diagnostic Social de Territoire réalisé dans le cadre de l'évaluation P.E.L. 2014-2017),
- regrouper les autres diagnostics existants sur le territoire (Analyse des Besoins Sociaux, Projet de Territoire, Données INSEE, Données C.A.F, diagnostics thématiques réalisés par les partenaires locaux...),
- élargir le champ des données disponibles sur des thématiques mal connues (mobilité, emplois locaux générés par l'Économie Sociale et Solidaire, hébergements et logements des jeunes, ressources locales autour des handicaps...),
- outils de regroupement et de diffusion des diagnostics.

A été évoquée, pour affiner les besoins en termes de logement des jeunes, la sollicitation de l'expertise :

- du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J.),
- de l'association "À chacun son Toi T" (ex F.J.T. de Saint Jean d'Angély).

Enfin, il est essentiel d'élargir cette vision du territoire bien au-delà des préoccupations spécifiques à l'enfance, jeunesse, famille afin de disposer d'un véritable diagnostic social de territoire actualisé, complet et vivant :

- par une actualisation permanente,
- par un élargissement des champs de données,
- par une accessibilité des données par tous (acteurs locaux),
- par une base de données commune regroupant l'ensemble des diagnostics existants.

Le diagnostic et ses actualisations doivent pouvoir être partagés mais les outils et modalités de ce partage ne sont pas arrêtés à ce jour.

Ci-après exemple de graphique de validation

acteurs sondés	nombre d'avis	FAVORABLES
acteurs associatifs locaux	35	71%
représentants institutionnels	4	50%
élus municipaux	57	61%
élus communautaires	29	52%

MIEUX CONNAÎTRE LES BESOINS DES FAMILLES ET LEUR VISION DU TERRITOIRE**BUT ET FINALITÉ**

Il s'agit d'une part de renouveler les questionnaires et enquêtes auprès des familles pour mieux cerner leurs besoins.

D'autre part, cette consultation doit pouvoir être élargie au niveau des publics et des thématiques abordées.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une première étude a déjà été réalisée auprès des familles fréquentant les accueils petite enfance et enfance, faisant apparaître quelques problématiques identifiées (méconnaissance de l'offre globale, absence d'offre d'accueil pour les enfants du privé le mercredi matin, difficultés d'accueil pour les familles travaillant en horaire atypique, déséquilibre de l'offre d'accueil en A.C.M. en août...).

Sur certaines thématiques assez ciblées (A.C.M, T.A.P...) le nombre et la diversité des réponses permettent d'avoir une vision objective exploitable.

Toutefois, le contexte évoluant extrêmement vite, il conviendra de reconduire régulièrement ces observations des familles du territoire en élargissant le panel :

- des familles (écoles privées, enfants scolarisés hors territoire, parents de jeunes...)
- des thématiques.

Les vecteurs utilisables ne sont pas arrêtés à ce jour (écoles, structures d'accueils, Internet ?).

Il conviendra toutefois de panacher les approches avec la réalisation :

- d'interviews (plus propice au recueil d'informations qualitatives et au recueil d'idées),
- de questionnaires (plus adaptés au recueil de données quantitatives et statistiques).

AXE II. : INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

Indicateurs significatifs

De très nombreux changements sont intervenus sur le territoire ces dernières années.

Des élus plus exigeants dans la présentation des projets au regard de la raréfaction des fonds publics.

Les problématiques identifiées

Quatre types de finalités pour les instances :

- Informer
- Évaluer, comprendre, diagnostiquer,
- Construire, co-construire, projeter,
- Décider"

Des élus considérés comme pas assez présents dans les instances notamment au sein des A.G (associations).

Une motivation des acteurs plutôt favorable au développement de projets communs et à la mutualisation mais un perpétuel renouvellement des personnes (et l'arrivée de nouveaux opérateurs) freinant la constitution d'une culture commune.

La médiation familiale ; un outil au service des familles qui peine à se faire connaître.

Un territoire riche en actions, services et opérateurs avec une connaissance des ressources partielle par les familles.

L'Information Jeunesse, enjeu démocratique à l'époque des "fake-news" et du "tout numérique".

Les acteurs sportifs et culturels sont nombreux sur le territoire mais peu sont impliqués dans la démarche P.E.L.

Les Objectifs Opérationnels

Avoir une démarche active pour une communication adaptée aux différents publics sur :

- les acteurs, les actions et les services du territoire,
- les projets mutualisés, les évènements,
- le Projet Educatif Local (la démarche),
- des thématiques spécifiques (handicaps, mobilité...).

Améliorer la lisibilité et la visibilité au niveau :

- Des actions et services jeunesse,
- Des actions et services familles.

Mettre en œuvre des outils de communication (informations descendantes et ascendantes) pour :

- les familles,
- les jeunes,
- les élus,
- les acteurs locaux

Développer la communication sur ce qui existe hors de la commune de résidence du jeune,

Faire plus de communication sur le Fonds Local pour l'initiative des Jeunes.

Rendre plus lisible les multiples services aux familles et notamment ceux concernant l'accompagnement à la fonction parentale (Médiation Familiale, Espaces d'Accueils Enfants Parents, réseaux de parents, solutions d'accueils petite enfance et enfance...)

Investir les différents espaces de circulation de l'information (écoles, structures d'accueils, Internet)

Améliorer la lisibilité des actions et services jeunesse notamment par une communication adaptée (services et actions permanentes, évènementiel...),

Les finalités et les axes de travail arrêtés

Fiches projets prioritaires

Avant-projets et idées (portefeuille d'opportunités)

- ✓ Rendre visible les actions et les services enfance, jeunesse, famille
- ✓ Rendre visible les actions et les services jeunesse
- ✓ Rendre lisible et visible la démarche P.E.L. et ses instances
- ✓ Présence des collectivités sur les réseaux sociaux

RENDRE VISIBLE LES ACTIONS ET LES SERVICES ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE (public cible : familles)

BUT ET FINALITÉ

La finalité est :

- de développer une politique équilibrée géographiquement en matière d'actions et de services enfance et famille,
- de faire que ce qui existe soit visible,
- d'apporter une image suffisamment claire des services et des actions aux familles afin qu'elles puissent y trouver les ressources qui leur sont nécessaires.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Si le résultat escompté est de communiquer sur ce qui existe, il est essentiel au préalable d'actualiser et compléter le diagnostic des actions et services (voir axe 1 : connaissance du territoire et diagnostics). Si ce point a été globalement réalisé, il importe notamment d'améliorer notre connaissance sur certaines thématiques (ressources locales handicaps, actions familles des A.C.M...).

Sur la communication au sens strict, il est nécessaire de développer des actions de communications via différents médias :

- supports physiques (dépliants, guides, affiches...),
- supports numériques (sites Internet, réseaux sociaux...),
- supports "bouche à oreille" (événements de communication, personnes relais...).

À noter également qu'il semble souhaitable d'avoir un traitement différencié pour :

- les services et les actions permanentes (ou récurrentes),
- les actions événementielles.

Supports physiques (idées) :

- livret d'accueil disponible dans toutes les mairies.
- guide global regroupant l'ensemble des actions récurrentes (ou permanentes),

Supports numériques (idées) :

- améliorer le site Internet Communautaire
- développer des agendas partagés des manifestations,
- utiliser des mailings SMS

Supports "bouche à oreille" (idées)

- faire circuler les informations dans les conseils municipaux entre élus,
- des jeunes relais sur les communes, au sein des Conseil Municipaux d'enfants,
- sensibiliser les agents d'accueils des mairies afin d'orienter les familles sur leur besoin.
- Communiquer auprès des secrétaires de mairies (réunions d'information).
- continuer et structurer l'action "vivre ensemble"
- continuer les manifestations événementielles réunissant de nombreux acteurs (type Cap loisirs...).
- Participer aux « rencontres » nouveaux habitants

Cet inventaire comporte trois types d'actions de communications :

- des actions existantes (à maintenir, à développer ou à faire évoluer),
- quelques actions nouvelles.

RENDRE VISIBLE LES ACTIONS ET LES SERVICES JEUNESSE (publics cibles : les jeunes et leur famille)

BUT ET FINALITÉ

Il s'agit de communiquer sur les actions et les services jeunesse existant sur le territoire via des médias adaptés. Le principal public cible est les jeunes eux-mêmes mais il est souhaitable que les familles et les acteurs locaux puissent bénéficier de cette diffusion.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mêmes remarques liminaires que pour l'action précédente :

- affinage nécessaire du diagnostic,
- Si le numérique semble être le média à privilégier pour ce public, une attention particulière est aussi à avoir pour les supports "bouche à oreille" (jeunes relais, réseau de jeunes...).
- Le traitement différencié pour communications sur les services et les actions permanentes et les actions évènementielles semble là aussi nécessaire (même si le numérique permet d'intervenir sur ces deux aspects temporels).

Supports numériques (idées) :

- Facebook jeunes

Supports "bouche à oreille" (idées)

- Des jeunes relais au sein des communes (éventuellement via les conseils municipaux d'enfants),
- organiser des "assises de la jeunesse" avec plusieurs thématiques,
- communiquer avec les scolaires avant 16 ans (journée ciblée),

Thématiques prioritaires :

- accompagnement de l'initiative jeunes (dispositifs, accompagnateurs ressources, information, "boîte à outils"...),
- "Conseil du Fonds Local" et "Fonds Local d'Aide à l'Initiative des Jeunes",
- évènementiels ; jobs d'été, Babysitting, Ateliers culturels CAC, loisirs jeunes (CAC, PAPJ, OMAJE...).

RENDRE VISIBLE LA DÉMARCHE P.E.L. ET SES INSTANCES (publics cibles : acteurs locaux et élus)

BUT ET FINALITÉ

Le P.E.L. est avant tout un espace de co-construction.

Il est essentiel de pouvoir expliquer en quoi consiste cette démarche de co-construction pour permettre :

- aux acteurs du territoire de trouver leur(s) place(s) dans la démarche,
- aux élus municipaux et communautaires d'appréhender son fonctionnement et son contenu.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette problématique et ses objectifs sont bien identifiés mais les outils à développer restent à travailler. Parmi les idées ont été évoquées :

- la création d'un guide ludique "mode d'emploi du PEL" de type BD,
- la création d'un livret / mode d'emploi du PEL (distribution aux élus, sensibiliser les secrétaires de mairie, aux acteurs associatifs...)
- la création d'une identité visuelle dont un logographe.

La première action à développer sera donc de bien cerner :

- la composition d'un groupe de travail pertinent,
- le contenu de cette communication,
- les vecteurs utilisables,
- le calendrier de travail et de développement de l'action (ou des actions) envisagées.

PRÉSENCE DES COLLECTIVITÉS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Cette idée avait été avancée lors d'une plénière P.E.L. Par contre, elle n'a pas fait l'objet d'un descriptif plus complet et nous n'avons pas compris ce que cette idée recouvrait :

- de quel type de réseaux sociaux parlons-nous ?
- et surtout pour y faire quoi ?

Le Groupe de Pilotage Local du 22 mars dernier a considéré qu'il fallait probablement comprendre que les réseaux sociaux devaient être plus investis en matière de communication. Cette approche étant déjà présente dans les fiches "informations et communications" précédentes, cette fiche sera retirée du document final.

AXE III. : CO-ÉDUCATION ET PASSERELLES ÉDUCATIVES

Indicateurs significatifs

Un territoire en mouvement permanent depuis plusieurs années.

De nombreux changements depuis 4 ans au sein des acteurs du territoire (directions, administrations, animations...) et au niveau des partenaires institutionnels (notamment C.A.F.).

Des Associations de Parents d'Élèves bien impliquées sur le territoire (y compris en marge de leurs écoles).

Un nouvel opérateur en matière de médiation familiale depuis 2017 ; l'U.D.A.F.

Des équipes stables sur les accueils petite enfance.

Une mise en place de la semaine scolaire à 9 demi-journées ayant considérablement modifié l'organisation territoriale des Accueils Collectifs de Mineurs.

L'arrivée de nouveaux opérateurs A.C.M. (communes) via la mise en œuvre des T.A.P. et disparition quasi-intégrale des garderies au profit d'accueils déclarés.

Les problématiques identifiées

Une motivation des acteurs plutôt favorable au développement de projets communs et à la mutualisation mais un perpétuel renouvellement des personnes (et l'arrivée de nouveaux opérateurs) freinant la constitution d'une culture commune.

Il n'existe pas d'espace de concertation avec les acteurs économiques dans leur diversité pour la recherche de solutions organisationnelles (horaires atypiques, apprentissage...)

Le travail en réseau des Relais Assistantes Maternelles du territoire est peu développé, même si une amorce forte s'est enclenchée début 2018.

Les Objectifs Opérationnels

Accompagner la mise en réseau des acteurs du territoire en diversifiant:

- les thèmes (jeunes, mobilité...),
- les types de liens (formations, projets communs, mutualisation de moyens, évaluation...),
- les acteurs (sport, culture, écoles, associations de parents d'élèves...).

Favoriser la diversité d'interventions par le développement d'espaces jeunes impliquant de multiples partenaires sur un même lieu.

Rendre plus lisible les multiples services aux familles et notamment ceux concernant l'accompagnement à la fonction parentale (Médiation Familiale, Espaces d'Accueils Enfants Parents, réseaux de parents, solutions d'accueils petite enfance et enfance...)

Offrir les mêmes services à toutes les familles et les assistants maternels du territoire.

Continuer à **faire progresser** la qualité des accueils petite enfance et enfance.

Mettre en œuvre des actions favorables au développement des passerelles et à la continuité éducative entre :

- les Accueils Collectifs de Mineurs et les accueils jeunes,
- les accueils petite enfance et accueils enfance,
- les accueils petite enfance et l'école,
- l'école et la société civile,

Mieux **définir et expliquer** les finalités, les fonctionnements et les limites de chaque instance,

Les finalités et les axes de travail arrêtés

Fiches projets prioritaires

Avant-projets et idées (portefeuille d'opportunités)

- ✓ Structurer un véritable travail en réseau des R.A.M. sur Aunis Sud
- ✓ Mettre en œuvre des espaces mutualisés jeunesse
- ✓ Accentuer les partenariats avec le milieu scolaire
- ✓ vers une charte commune à l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs,
- ✓ Optimiser l'utilisation des compétences des acteurs locaux.

STRUCTURER UN VÉRITABLE TRAVAIL EN RÉSEAU DES R.A.M. SUR AUNIS SUD**BUT ET FINALITÉ**

La mise en réseau et le développement d'un véritable travail d'équipe entre les animatrices des R.A.M. communautaires en y associant au maximum le R.A.M. associatif constitue la première finalité intermédiaire décrite dans cette fiche :

- projets communs, partenariat de projets, co-animation...
- échanges de pratiques, espaces de concertation...
- Mutualisation des compétences et du matériel.

Au regard des publics, la finalité véritable est la constitution et le déploiement d'un projet de territoire en matière de Relais Assistantes Maternelles et de la mise en œuvre d'un service équitable de qualité quel que soit le lieu d'habitation des familles et des Assistantes Maternelles.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Face à l'isolement de travail des animatrices de Relais Assistantes Maternelles, l'accentuation de la mise en réseau des animatrices des R.A.M Aunis-Sud constitue un objectif prioritaire du service.

Sa mise en œuvre concerne les R.A.M. communautaires mais il sera proposé au R.A.M. associatif d'intégrer cette démarche.

Il s'agit d'accentuer de manière significative les liens opérationnels entre les Relais Assistantes Maternelles.

Parmi les pistes d'actions, sont envisagées :

- des rencontres régulières entre les animatrices de RAM,
- des animations communes pendant les vacances scolaires et ponctuellement durant l'année sur les périodes scolaires,
- des soirées et des formations communes à tous les assistants maternels du territoire,
- la constitution d'un Groupe de Pilotage constitué d'élus, d'Assistantes Maternelles et des animatrices de R.A.M.

METTRE EN ŒUVRE DES ESPACES MUTUALISÉS JEUNESSE

BUT ET FINALITÉ

Créer un (ou des) espace(s) mutualisé(s) jeunesse.

Mettre à disposition des jeunes du territoire un large panel de réponses à leurs attentes par le développement d'espaces jeunes impliquant de multiples partenaires sur un même lieu.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Ce projet est issu d'un double constat assez ancien :

- la difficulté à faire vivre les "salles jeunes" dans la durée,
- le constat que "LE jeune" n'existe pas en tant qu'être "uniforme".⁷⁷

Suite à la recherche action déployée sur la Communauté de Communes de Surgères sur la mise en projet des jeunes, les acteurs locaux avaient souhaité expérimenter la mise en œuvre d'une offre d'actions et de services à destination des jeunes dans leur diversité au sein d'un même espace.

Pour les jeunes, il s'agit de développer dans un même espace une offre variée suivant une programmation hebdomadaire et annuelle.

Pour les acteurs jeunesse, l'outil agit comme un espace de coéducation ou peuvent se construire :

- animations mutualisés,
- échanges de pratiques,
- meilleure utilisation des compétences de chacun.

Afin de passer à la phase opérationnelle, la Communauté de Communes a rénové un local pour accueillir ce projet. En 2014, le local réalisé ne convenant pas à certains acteurs jeunesse du territoire, cette expérimentation n'a pas vu le jour.

Lors de l'évaluation du précédent P.E.L, les acteurs jeunesse ont souhaité que cette question soit réétudiée.

Il s'agira donc dans un premier temps :

- d'identifier les acteurs volontaires pour intégrer cette démarche expérimentale,
- d'identifier les espaces pouvant être utilisés comme "salle" support,
- de rédiger pour chaque espace le projet adapté aux ressources disponibles,
- de prévoir avant le démarrage les espaces de concertation, de décisions et d'évaluation associée,
- de prévoir un cadre d'engagement clair pour chaque acteur impliqué (charte éducative, conventions...)

Si ce projet se décline dans un format expérimental, les outils d'évaluation devront être particulièrement affinés.

La question de l'implication des jeunes dans la vie de ce projet devra également être centrale.

⁷⁷ Chaque jeune à des besoins, des envies, propre à la spécificité de son parcours historique et à l'instant présent.

ACCENTUER LES PARTENARIATS AVEC LE MILIEU SCOLAIRE

BUT ET FINALITÉ

Accentuer les liens entre milieu scolaire et société civile via :

- une plus grande implication des écoles dans les instances et les actions P.E.L,
- une ouverture sur l'extérieur d'actions initiées par les établissements scolaires,
- le développement des liens entre les familles et le milieu scolaire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Si la finalité fait relativement l'unanimité, peu d'actions concrètes ont été proposées à ce stade pour y parvenir.

Deux préalables nécessaires ont toutefois été identifiés :

- améliorer la connaissance mutuelle:
 - connaissance des acteurs et des actions développées au sein de l'école par les acteurs de la société civile,
 - connaissance des acteurs et des actions développées hors de l'école par les acteurs de l'école.
- Impliquer dès le départ l'ensemble des acteurs concernés dans la démarche (notamment les différents acteurs des écoles)

Il semble également souhaitable de partir de l'existant notamment en s'appuyant sur les instances présentes au sein de l'école (conseils d'écoles, Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté...).

Ont été évoqués différents pré-projets relatifs à cette fiche action :

- favoriser les actions et projets où le lien est "logique" avec l'Éducation Nationale (ex : café parents, semaine maternelle...),
- mieux identifier (pour mieux les valoriser) les interventions d'acteurs de la société civile dans les écoles (animateurs jeunesse, informatrice Jeunesse, Éducateurs Sportifs, autres intervenants...),
- développer des projets inter-écoles (culturels, sportifs, citoyens...)
- multiplier les passerelles entre écoles et Accueils Collectifs de Mineurs,
- actions Autour du livre...

~~MIEUX ÉQUILIBRER LES TEMPS DE CONCERTATIONS AU COURS DE L'ANNÉE~~

Cette fiche abordant la problématique de manière partielle a été transférée axe 7 : "ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES ET DES ACTEURS LOCAUX" et intégrée à une fiche action plus large intitulée "**des espaces de concertations plus lisibles**"

VERS UNE CHARTE COMMUNE À L'ENSEMBLE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**BUT ET FINALITÉ**

Cette fiche projet est issue de la fusion de deux idées évoquées en plénières :

- Avoir un Projet Educatif Commun aux A.C.M
- Concevoir une charte de l'animation.

Le terme de Projet Educatif correspondant à une définition précise, doit être propre à chaque opérateur. Il n'est pas souhaitable d'utiliser comme titre de cette action "Projet Educatif" Commun.

Il s'agit au final de s'accorder sur les lignes éducatives communes à l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs (accueils, place des parents, choix des enfants, diversité de propositions...) afin de créer un référentiel territorial valorisant la qualité des pratiques de chacun.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette démarche doit comprendre deux phases principales :

1. des temps de concertations avec l'ensemble des acteurs intéressés,
2. des temps de validation politique :
 - par les acteurs A.C.M. (engagement à agir dans le sens du texte),
 - par les élus communautaires (reconnaissance de la démarche qualité).

Il peut être intéressant dans cette seconde phase d'intégrer les partenaires institutionnels concernés par les A.C.M notamment en matière de reconnaissance de la démarche qualité (C.A.F, M.S.A, D.D.C.S, P.M.I...) par exemple via une signature conjointe.

Quelques idées de moyens à mettre en œuvre ont été évoquées mais cette partie devra faire l'objet d'une réflexion plus importante :

- démarche de recherche action,
- intervention d'un animateur de démarche extérieur au territoire

METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS ENFANCE ET FAMILLE SUR LE TERRITOIRE

Cette fiche abordant la problématique de manière partielle a été transférée axe 7 : "ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES ET DES ACTEURS LOCAUX" et intégrée à une fiche action plus large intitulée "**des espaces de concertations plus lisibles**".

VALORISER LA DIVERSITÉ DES COMPÉTENCES DES ACTEURS LOCAUX

Cette fiche est constituée par la fusion des fiches "DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES POUR LES ENFANTS" et DÉVELOPPER LES MUTUALISATIONS ENTRE STRUCTURES

BUT ET FINALITÉ

Cette fiche projet est consécutive à la disparition programmée des T.A.P. pour la quasi-totalité des communes. Elle trouve son inspiration dans un double constat :

- les T.A.P. constituaient une opportunité d'espace de découverte d'activités éducatives pour la quasi-totalité des enfants du territoire. Pour de nombreux enfants, l'école est le seul espace d'apprentissage de groupe,
- de nombreux acteurs disposent de compétences pédagogiques dans des domaines variés qui ont pu s'exprimer de manière éclatée dans les différents P.E.D.T.

Si l'espace T.A.P. ne sera plus universel à la rentrée 2018, il a semblé opportun pour les acteurs du territoire que les compétences pédagogiques dans leur diversité puissent continuer à irriguer les autres temps d'accueils du territoire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Si l'enjeu est assez clairement identifié, le descriptif ne comporte que les grandes lignes constituant le préalable, c'est-à-dire le recensement des compétences et la diffusion de cette connaissance aux opérateurs du territoire :

1. recensement des compétences, des possibilités et des conditions de mise à disposition,
2. réalisation d'un annuaire des compétences (plutôt dans un format numérique disponible en ligne),

Si l'utilisation de ce fichier de compétences doit pouvoir être utilisé librement en fonction des besoins des opérateurs locaux, quelques pistes plus globales en matière d'usage de ce fichier de compétences ont été évoquées :

- Étudier la mise en place et le financement des chèques jeunes loisirs,
- Mutualiser les ressources humaines soit ponctuellement autour des projets thématiques (échanges de compétences entre structures...) soit plus durablement via un groupement employeur ou par une mutualisation des fonctions supports ; Gestion des Ressources Humaines, comptabilité...
- "Utiliser" les compétences existantes sur les communes déclarant leur pause méridienne en A.C.M,
- Mise en place d'un espace ressources numériques où chacun pourrait déposer ces projets d'activités (bourse d'activités...).

AXE IV. : ACCESSIBILITÉ DES ACTIONS ET MOBILITÉS

Indicateurs significatifs

De très nombreux changements sont intervenus sur le territoire ces dernières années.

Un territoire qui reste attractif pour de nouveaux habitants mais avec une progression démographique plus contenue (moins de nouveaux arrivants avec enfants). / Des dynamiques très variables selon les communes.

Un clivage Est-Ouest qui s'estompe au niveau de la jeunesse de la population.

Une attractivité liée à l'emploi plutôt satisfaisante et un niveau de chômage plutôt inférieur aux échelons supérieurs mais avec très grande disparité selon les communes.

Un territoire en mouvement permanent depuis plusieurs années.

Un retour programmé à la semaine de 4 jours pour une large majorité de communes :

- arrêt des T.A.P,
- reprise probable des accueils les mercredis matins.

Une mise en place de la semaine scolaire à 9 demi-journées ayant considérablement modifié l'organisation territoriale des Accueils Collectifs de Mineurs.

Les problématiques identifiées

La mobilité est une préoccupation importante mais ses composantes sont en fait mal connues.

Une absence de concertation avec les acteurs économiques dans leur diversité pour la recherche de solutions organisationnelles (horaires atypiques, apprentissage...)

La médiation familiale ; un outil au service des familles qui peine à se faire connaître.

Un lissage des tarifs A.C.M. partiellement engagé pour les A.C.M.

Des enfants qui ne pratiquent aucune activité en dehors du milieu scolaire (à mettre en lien avec l'arrêt programmé des T.A.P. sur une grande majorité des communes).

Une absence de concertation avec les acteurs économiques dans leur diversité pour la recherche de solutions organisationnelles (horaires atypiques, apprentissage...)

Les Objectifs Opérationnels

Permettre à l'ensemble des familles de la Communauté de Communes de bénéficier des mêmes services dans les domaines de :

- la conciliation de la vie sociale, familiale et professionnelle,
- l'accompagnement de la fonction parentale.

Favoriser la diversité d'interventions par le développement d'espaces jeunes impliquant de multiples partenaires sur un même lieu.

Engager une mise à plat de l'offre d'accueils pour plus d'équité entre les familles (tarifs, horaires, périodes...),

Trouver les équilibres entre mobilité et accessibilité.

Améliorer la lisibilité des actions et services jeunesse notamment par une communication adaptée (services et actions permanentes, évènementiel...),

Impliquer les acteurs économiques dans leur diversité dans les groupes de travail pour la recherche de solutions organisationnelles (horaires atypiques, apprentissage...).

Les finalités et les axes de travail arrêtés

Fiches projets prioritaires

Avant-projets et idées (portefeuille d'opportunités)

- ✓ **Améliorer l'accessibilité des Accueils Collectifs de Mineurs,**
- ✓ **Améliorer l'accessibilité aux services et aux actions pour les enfants porteurs de handicaps,**
- ✓ **diversifier et améliorer l'accès aux outils de mobilité,**
- ✓ **Rendre les actions jeunesse accessibles à tous les jeunes.**

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

BUT ET FINALITÉ

L'offre territoriale en matière d'Accueils Collectifs de mineurs a fortement évolué ces dernières années :

- amélioration qualitative notamment via la généralisation de la déclaration des accueils périscolaires,
- diversification et élargissement de l'offre périscolaire par l'arrivée de nouveaux opérateurs,
- resserrement des écarts de tarifications entre les structures.

Si la préservation d'une offre variée est nécessaire pour répondre à la diversité des attentes des familles, les disparités territoriales d'accès méritent d'être réduites :

- limitation des écarts de tarification notamment au niveau des accueils périscolaires,
- développement de l'offre extra-scolaire sur les secteurs et sur les périodes peu pourvues.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Si la finalité est bien identifiée, les pistes de travail ne sont pas pleinement arrêtées. Ci-après, les réflexions ayant déjà été avancées.

Concernant, les possibilités de continuité de l'offre d'accueil sur les périodes de vacances

Une rencontre a eu lieu début janvier 2018 avec les structures intervenant à l'ouest du territoire concernées par cette carence d'accueil estival.

À ce jour l'O.M.A.J.E envisage à titre expérimental l'ouverture sur l'ensemble de la période estivale 2018 de son accueil.

Concernant le développement de l'offre extra-scolaire sur les secteurs mal desservis.

Ce point a été régulièrement évoqué pour le secteur Nord Est du territoire communautaire (Saint Pierre d'Amilly, Saint Saturnin du Bois et Marsais) ou n'est pas proposée d'offre d'accueil les mercredis.

Cependant, le besoin des familles vis-à-vis de cette absence d'offre de proximité n'a jusque-là pas fait l'objet d'une évaluation opposable.

Concernant, la possibilité de réduction des écarts de tarifications entre Accueils Collectifs de Mineurs.

Les différentes grilles tarifaires sont actuellement étudiées par le service Enfance, Jeunesse, Famille communautaire.

Un diagnostic actualisé sera présenté prochainement afin d'étudier avec l'ensemble des acteurs intéressés par la démarche les pistes d'améliorations envisageables.

Les propositions seront faites aux administrateurs des accueils concernés pour valider les éventuelles modifications.

Une autre piste de travail est à l'étude au niveau des adhésions.

L'association Vacances Loisirs le Thou Landrais et l'Office Multi Activités Jeunesse Enfance étudient actuellement la possibilité d'une "adhésion commune" aux deux structures pour les utilisateurs occasionnels de leurs accueils.

L'idée générale est de permettre aux familles déjà adhérentes dans l'une des deux associations d'accéder aux services de l'autre structure sans avoir à s'acquitter d'une nouvelle adhésion.

Il conviendra d'avancer prudemment sur ces questions. En effet l'adhésion est avant tout un acte symbolique de reconnaissance et d'acceptation du projet associatif propre à chaque structure. Il est d'usage de matérialiser l'adhésion des membres à l'association par le versement d'une cotisation. Or si la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association autorise les associations à percevoir des cotisations de leurs membres, nombre d'associations formalisent l'acte d'adhésion via d'autres outils (signature d'un acte d'adhésion aux statuts, lettre individuelle de motivation...).

Ainsi, s'il est possible de prévoir l'accès aux services de deux associations avec comme condition préalable le paiement d'une cotisation à l'une des deux, cela ne signifie pas qu'adhérer à la première implique l'adhésion à la seconde.

D'autre part, de nombreuses associations intègrent à leur cotisation d'autres services qui ne peuvent être transférables d'une association à une autre :

- assurance en responsabilité civile,
- cotisation à une fédération...

Ce sujet sera évoqué en marge de la rencontre prévue pour le retour diagnostic sur le lissage des grilles tarifaires.

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES ET AUX ACTIONS POUR LES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS

BUT ET FINALITÉ

Il s'agit de poursuivre les démarches de réflexions engagées autour des handicaps et d'aboutir à la réalisation d'actions concrètes permettant d'améliorer l'accessibilité aux services et aux actions pour les enfants porteurs de handicaps.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cinq rencontres ont été réalisées en 2017 qui ont notamment mis en lumière une difficulté significative d'accès aux services et aux actions pour les enfants porteurs de handicaps liée à :

- un niveau de réponse des services compétents (Maison du Handicap notamment) insatisfaisant,
- des services et des actions locales peu adaptées pour un accueil de ces publics (locaux, formation des équipes...)
- un taux d'Allocations d'Éducation de l'Enfant Handicapé (A.E.E.H.) visiblement plus important que la moyenne départementale sur le territoire (à vérifier).

Des pistes de réponses ont été travaillées par des acteurs de terrain mais elles n'ont pas nécessairement fait l'objet d'une validation politique par les structures devant être impliquées dans la mise en œuvre. Parmi ces pistes :

- Mise en place d'un espace ressources (espace physique, personnes ressources, coordinateur...)
- Mise en place de formations pour les acteurs locaux (Accueils, Assistantes Maternelles...),
- Finaliser l'état des lieux et la cartographie des ressources existantes et le rendre accessible aux familles.

Concrètement, il convient de reprendre les groupes de travail en arrêtant bien la finalité de chacun des groupes (voir points suivants) :

1. vérifier les différents éléments diagnostics notamment les ressources existantes. Il convient avant de développer de nouvelles actions de vérifier ce qui relève de la carence véritable de ce qui est lié à un "simple" défaut de communication,
2. mettre en forme les projets (cf. descriptif fiche projet plus avant) et faire valider ces fiches projets par les instances politiques des opérateurs et des financeurs impliqués dans les actions.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX OUTILS DE MOBILITÉ POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE**DIVERSIFIER ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX OUTILS DE MOBILITÉ**

Cette fiche projet constitue la fusion des fiches "AMÉLIORER L'ACCÈS AUX OUTILS DE MOBILITÉ POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE" et "VÉHICULES MIS À DISPOSITIONS DES ACTEURS LOCAUX"

BUT ET FINALITÉ

L'objectif a été assez clairement identifié puisqu'il s'agit d'améliorer l'accès aux outils de mobilité pour les habitants du territoire. Cependant, la finalité et les actions devant être développées n'ont pas fait l'objet d'une discussion approfondie.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Deux actions ont été évoquées mais elles n'ont pas fait l'objet d'un développement suffisant pour constituer la base d'une fiche projet :

- Création d'un garage solidaire sous forme d'entreprise d'insertion ou en gestion associative :
 - location de véhicules à bas coût,
 - entretien des véhicules,
 - achat de véhicules,
- Développer l'auto partage et le covoiturage (Accorderie)

Sur un autre plan, a également été évoquée l'amélioration du fonctionnement des mises à disposition de minibus (horaires de récupération des clés, modalités financières, gestion des priorités...).

Enfin a été mentionnée, la nécessité de re-questionner le besoin existant en matière de mise à disposition de véhicules et d'adopter le type de flotte disponible lors des choix de renouvellements :

- véhicules les plus anciens,
- véhicules adaptés P.M.R,
- véhicules pour le transport de matériels...

Ainsi, en amont de tout développement autour de cette thématique, il sera souhaitable de mieux cerner la problématique et les besoins qui peuvent s'y rattacher.

RENDRE LES ACTIONS JEUNESSE ACCESSIBLES À TOUS LES JEUNES**BUT ET FINALITÉ**

L'objectif est de rendre les actions jeunesse accessibles à un maximum de jeunes.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Deux pistes de travail apparemment opposées ont été évoquées :

- amener les animations jeunesse sur les petites communes (formulé également ainsi ; développer les animations jeunes de manière "décentralisée"),
- amener les jeunes vers les animations existantes.

Pour cette seconde approche il a été proposé d'étudier :

- les possibilités de mobilité via les "taxi mouettes",
- le développement des co-voiturages (café rencontre / principe "baby-dating").

Si une mixité des approches est probablement l'hypothèse la plus pertinente, il conviendra de vérifier action par action quelle est l'angle d'intervention le plus efficace.

À noter que de nombreux acteurs ont souhaité qu'une attention particulière soit apportée afin de créer du lien avec les jeunes qui ne sont pas connus des structures jeunesse.

AXE V. : ACCUEILS ET LOISIRS PETITE ENFANCE ET ENFANCE

Les actions inscrites initialement sous cette fiche thématique ayant été supprimées (ou déplacées sous une autre thématique), le contenu de cette fiche a été réparti dans les autres fiches thématiques.

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER ÉQUITABLE DES ACTEURS LOCAUX ET DES ACTIONS

Cette fiche ne concernant pas uniquement les accueils, elle a été transférée axe 7 : "ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES ET DES ACTEURS LOCAUX"

LIMITER LES ÉCARTS DE STATUTS ENTRE SALARIÉS DES A.C.M.

BUT ET FINALITÉ

Si la problématique est sans ambiguïté, aucune piste de travail ne semble disponible à notre échelle territoriale.

Il est apparu opportun pour le Groupe de Pilotage Local de retirer ce "projet" du document final.

~~DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES POUR LES ENFANTS~~

~~DÉVELOPPER LES MUTUALISATIONS ENTRE STRUCTURES~~

Fiches fusionnées et transférées axe 3 : " Co-éducation et passerelles éducatives sous un nouvel intitulé :
"OPTIMISER L'UTILISATION DES COMPÉTENCES DES ACTEURS LOCAUX"

AXE VI. : JEUNES, INITIATIVES DES JEUNES ET CITOYENNETÉ

Indicateurs significatifs

Un territoire qui reste attractif pour de nouveaux habitants MAIS avec une progression démographique plus contenue (moins de nouveaux arrivants avec enfants). / Des dynamiques très variables selon les communes.

Un clivage Est-Ouest qui s'estompe au niveau de la jeunesse de la population.

Des problématiques logement (et d'hébergement) existent sur le territoire.

- logements étudiants (dont question spécifique de l'alternance),
- logements des jeunes,

Quatre types de finalités pour les instances :

- Informer,
- Évaluer, comprendre, diagnostiquer,
- Construire, co-construire, projeter,
- Décider".

Un fort développement des actions favorable à la mise en projets des jeunes depuis plusieurs années (Fonds Local, implication des jeunes dans les actions, Conseils Municipaux d'enfants...)

Les problématiques identifiées

L'Information Jeunesse, enjeu démocratique à l'époque⁸ des "fake-news" et du "tout numérique".

Le sentiment pour certains partenaires associatifs et élus locaux d'une forte délinquance sur le territoire.

Les Objectifs Opérationnels

Développer la communication sur ce qui existe hors de la commune de résidence du jeune,

Faire plus de communication sur le Fonds Local pour l'initiative des Jeunes.

Favoriser la diversité d'interventions par le développement d'espaces jeunes impliquant de multiples opérateurs,

Favoriser la mise en projets des jeunes et leur implication citoyenne,

Accompagner la mise en réseau des jeunes et la participation des jeunes à la vie du territoire,

Redynamiser les différentes actions favorisant la mise en projet des jeunes,

Favoriser l'implication citoyenne des enfants et des jeunes par la pédagogie du projet et la prise d'initiative,

Prendre en compte la parole des enfants dans les processus de décision.

Affiner les objectifs du P.E.L. par thématiques (jeunes, enfance, famille...),

⁸ La diffusion volontaire de "fausses informations" n'est pas nouvelle. Par contre, les possibilités de diffusion massive offerte par le numérique augmente considérablement leur pouvoir de nuisance.

Les finalités et les axes de travail arrêtés

Fiches projets prioritaires

Avant-projets et idées (portefeuille d'opportunités)

- ✓ Acquisition et animation d'expositions interactives à destination des jeunes
- ✓ Favoriser les premières expérimentations citoyennes
- ✓ Étudier les possibilités de création d'un Conseil Communautaire de Jeunes
- ✓ Une politique jeunesse adaptée aux besoins des jeunes du territoire

ACQUISITION ET ANIMATION D'EXPOSITIONS INTERACTIVES À DESTINATION DES JEUNES

BUT ET FINALITÉ

Il s'agit de proposer aux jeunes du territoire des animations interactives sur des sujets permettant d'accompagner le cheminement des jeunes vers la citoyenneté.

À ce jour deux expositions ont été utilisées en Charente-Maritime sur ces thématiques :

- Expo 9-13 ans ; Moi jeune citoyen,
- Expo 13-18 ans ; Questions de Justice.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Ces deux expositions sont des outils support d'échange avec les jeunes. Elles ne peuvent d'être utilisées qu'accompagnées par un animateur formé à l'outil et aux sujets évoqués. Ces expositions sont conçues pour l'itinérance mais il est préférable de regrouper les interventions afin d'en limiter les manipulations

Les thématiques abordées dans ces expositions sont :

- Le droit à l'instruction,
- Le droit d'être entendu, de s'exprimer,
- Le droit d'être protégé,
- Le droit à une justice adaptée aux mineurs et à être défendu,
- la diffamation, le harcèlement,
- le recel, le racket,
- la contraception et l'IVG,
- les contraventions
- les délits : (menaces, violences, insultes, vols...),
- les crimes (notion de préméditation, l'assassinat...)
- le viol, l'inceste, la pédophilie
- Les drogues, la toxicomanie, les dépendances,
- La légitime défense,
- L'alcool,
- La fugue...

Animateurs formés pour l'exposition Questions de Justice et pressentis pour l'exposition Moi Jeune Citoyen : animateurs jeunes CAC, OMAJE, PAPJ, BIJ, Conseiller Technique Éducation Nationale.

Expo 9-13 ; Moi jeune citoyen

Cette exposition est une première sensibilisation qui s'adresse plus spécifiquement aux jeunes entre 9 et 13 ans.

Le public cible qui semble le plus correspondre serait les élèves des classes de CM2 des écoles élémentaires (environ 400 enfants).

Il semble souhaitable de développer cette action auprès des CM2, lors des Journées découvertes des Collèges.

Coût de l'exposition : 5 300 euros.

Coût de la formation : 3 500 euros pour 25 personnes (140 euros par personne).

Coût des intervenants (non évalués précisément à ce jour) :

- au moins une quinzaine de demi-journées d'interventions (par an)
- plus le temps de formation initiale des intervenants.

Coût du transport des enfants sur le site de l'exposition (si déplacement spécifique / non évalué)

Expo 13-18 ; Questions de Justice

Cette exposition est le prolongement de la 9-13 Moi, jeune et citoyen. Elle aborde les droits et les devoirs des mineurs de manières plus précises.

Les publics cibles prioritaires sont les élèves de 4^{ème} (collèges Hélène de Fonsèque et André Dulin environ 180 élèves.

Achetée par la Ligue de l'Enseignement en il y a quelques années, l'achat de l'exposition n'est pas nécessaire. La Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de Charente-Maritime a répondu en 2018 à un appel à projet pour changer les panneaux qui s'abiment.

Même chose pour la formation, les intervenants cités plus haut ont été formés même s'il sera nécessaire de renouveler les personnes formées au fil du temps.

Il n'y a pas non plus de transport d'enfants à prévoir puisque l'exposition est directement utilisée dans les collèges.

Reste le coût des intervenants qui n'est pas évalué à ce jour.

FAVORISER LES PREMIÈRES EXPÉRIMENTATIONS CITOYENNES**BUT ET FINALITÉ**

Permettre aux enfants et aux jeunes de s'investir et d'être source d'initiatives dans la vie locale (conseils d'enfants, implication des "grands" des centres de loisirs...),

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Depuis plusieurs années, ont été développées sur le territoire des actions favorables à la mise en projet des jeunes (Fonds Local et Conseil du Fonds Local pour l'initiative des jeunes, Conseils d'Enfants...).

Il est souhaitable de :

- maintenir les actions existantes pour les publics jeunes,
- développer ces démarches (ou des actions ayant la même visée) auprès des publics plus jeunes (grands des Centres de Loisirs...).

Pour ces publics les plus jeunes, les outils à développer sont à inventer mais quelques pistes ont d'ores et déjà été évoquées :

- échanges de pratiques (équipe des A.C.M, Conseils d'Enfants, animateurs jeunesse...),
- accompagnement et mise en réseau des Conseils d'Enfants.

ÉTUDIER LES POSSIBILITÉS DE CRÉATION D'UN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE JEUNES**BUT ET FINALITÉ**

Réfléchir à une instance politique de jeunes à l'échelle d'Aunis Sud (Conseil communautaire de Jeunes ?)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Constituer un groupe de travail afin d'étudier l'opportunité et la pertinence de cet outil.

Les questions à se poser :

- quels objectifs ?
- quels publics ?
- quelle représentativité de cette instance ?
- quelle animation, quel accompagnement, par qui ?
- quelles modalités de fonctionnement ?
- quel budget consacré ?

Plutôt que de réaliser une démarche de projet linéaire avant d'engager l'action, il a été proposé d'aborder cette question dans une démarche expérimentale (recherche action).

AUGMENTER LA PRÉSENCE DES ANIMATEURS JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE

UNE POLITIQUE JEUNESSE ADAPTÉE AUX BESOINS DES JEUNES DU TERRITOIRE

BUT ET FINALITÉ

Cette fiche action est issue de la fusion de deux idées projets :

- Créer un nouveau poste d'animateur jeunesse sur le territoire au C.A.C.
- Création d'un emploi pour les jeunes (1 E.T.P) au sein du C.A.C.

L'enjeu général accompagnant la définition générale du P.E.L., la politique jeunesse ne doit pas être un ensemble de mesures mais bien une politique de développement du territoire cohérente et pérenne, basée sur la complémentarité des acteurs et des actions.

Ainsi, il nous a semblé plus opportun de prendre un peu de hauteur en élargissant la fiche projet au souhait évoqué en plénière évaluation de questionner l'ensemble de notre politique jeunesse, d'en décliner précisément les objectifs opérationnels avant d'en déduire les moyens à développer.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En matière de jeunesse un travail important a été réalisé dans le cadre d'une recherche action sur la l'accompagnement des initiatives et la mise en projets des jeunes en 2011 et 2012. Les modalités d'interventions des acteurs jeunesse ont fortement été influencées par cette approche et de nombreuses actions actuelles ont puisé leur inspiration dans cette démarche (Conseil du Fonds Local, Fonds Local pour l'initiative des jeunes, groupe d'échange de pratiques des acteurs jeunesse...).

Autre production issue de cette recherche action, une déclinaison d'objectifs opérationnels "spécifiques jeunesse" a fait l'objet d'une écriture collégiale et d'une validation politique fin 2013.

Cependant cet écrit n'a pas été transposé lors de la fusion extension communautaire de 2014. La reprise de ce travail et son adaptation aux évolutions intervenues depuis sur le territoire ont été considérées en plénière évaluation comme particulièrement opportunes.

Si les acteurs de terrain disposent d'une connaissance certaine pour engager la révision de ces objectifs, les élus devront être impliqués assez tôt et une **validation politique devra être prévue par les élus** :

- des structures directement concernées,
- de la Communauté de Communes.

Associée à cette démarche réflexive pour laquelle les acteurs de terrain sont sensément les plus concernés, cette approche doit également prévoir une validation politique par les structures directement concernées.

Toutefois, il semble souhaitable de faire valider ces objectifs par les élus communautaires afin de bénéficier :

- d'un aval de principe sur certains axes jugés prioritaires,
- d'une reconnaissance et d'une "labélisation "des actions en conformité avec ces objectifs.

Ainsi, ces objectifs ont pour vocation de déterminer les priorités collectives mais la Communauté de Communes n'a pas l'ambition d'orienter la politique jeunesse de l'ensemble des acteurs locaux œuvrant sur cette thématique.

Comme cela à été rappelé en préambule de ce dossier, chaque partenaire est libre (et responsable) de ses choix politiques et des actions qu'il souhaite développer dans les domaines qui lui sont chers.

Si la diversité éducative est nécessaire à la construction de l'individu, tout ce qui peut favoriser la cohérence éducative entre chacun des acteurs sera favorable au développement harmonieux de l'enfant et du jeune.

AXE VII. : ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES ET DES ACTEURS LOCAUX**Indicateurs significatifs**

De très nombreux changements sont intervenus sur le territoire ces dernières années.

Un territoire en mouvement permanent depuis plusieurs années.

De nombreux changements depuis 4 ans au sein des acteurs du territoire (directions, administrations, animations...) et au niveau des partenaires institutionnels (notamment C.A.F.).

Un contexte global qui évolue de plus en plus vite :

- limitation des ressources financières,
- emplois aidés,
- cadre juridique,

Des Associations de Parents d'Élèves bien impliquées sur le territoire (y compris en marge de leurs écoles).

Un retour programmé à la semaine de 4 jours pour une large majorité de communes :

- arrêt des T.A.P,
- reprise probable des accueils les mercredis matins.

Des équipes stables sur les accueils petite enfance.

Une mise en place de la semaine scolaire à 9 demi-journées ayant considérablement modifié l'organisation territoriale des Accueils Collectifs de Mineurs.

L'arrivée de nouveaux opérateurs A.C.M. (communes) via la mise en œuvre des T.A.P. et disparition quasi-intégrale des garderies au profit d'accueils déclarés.

Une complexification importante des postes de direction au sein des A.C.M.

Les problématiques identifiées

Des confusions quant au pouvoir décisionnel de certaines instances (élus acteurs / élus décideurs).

Une motivation des acteurs plutôt favorable au développement de projets communs et à la mutualisation mais un perpétuel renouvellement des personnes (et l'arrivée de nouveaux opérateurs) freinant la constitution d'une culture commune.

Une absence de concertation avec les acteurs économiques dans leur diversité pour la recherche de solutions organisationnelles (horaires atypiques, apprentissage...)

L'évaluation des politiques publiques ; une nouvelle contrainte incontournable :

- évaluer le bénéfice social... pas si facile,
- une opportunité pour valoriser les actions et les acteurs.

Certaines associations expriment une difficulté récurrente de recrutement des administrateurs. Dans le même temps, cette question ne fait que rarement l'objet d'une démarche active dans ces structures (quelle place est réellement laissée pour de nouveaux bénévoles ?).

Les Objectifs Opérationnels

Prioriser les actions

Faciliter la vie des porteurs de projets œuvrant pour les enfants, les jeunes et les familles via :

- la formation des personnels d'encadrement et des administrateurs,
- le développement d'outils à disposition des porteurs de projets,
- l'accompagnement de la vie associative.

Engager une mise à plat pour un soutien financier des structures équitable et adapté

Améliorer les outils d'accompagnements matériels des acteurs (minibus, matériels communs...).

Trouver une organisation pour accéder aux financements type fondation,

Accompagner les démarches volontaires de mutualisation des fonctions supports (Ressources Humaines, comptabilité, secrétariat...),

Mieux **définir** et **expliquer** les finalités, les fonctionnements et les limites de chaque instance,

Rendre plus lisible les multiples services aux familles et notamment ceux concernant l'accompagnement à la fonction parentale (Médiation Familiale, Espaces d'Accueils Enfants Parents, réseaux de parents, solutions d'accueils petite enfance et enfance...),

Apporter une expertise technique pour les communes retournant à la semaine de 4 jours,

Les finalités et les axes de travail arrêtés

Fiches projets prioritaires

Avant-projets et idées (portefeuille d'opportunités)

- ✓ **Accompagnement financier équitables des acteurs et des actions,**
- ✓ **formation des acteurs locaux (bénévoles et professionnels)**
- ✓ **planification des évènementiels sur Aunis Sud**
- ✓ **Favoriser les échanges de pratiques entre élus**
- ✓ **Favoriser les échanges entre Conseils Municipaux d'Enfants**
- ✓ **Véhicules mis à dispositions des acteurs locaux**

ACCOMPAGNEMENTS FINANCIERS ÉQUITABLES DES ACTEURS LOCAUX ET DES ACTIONS

BUT ET FINALITÉ

Consciente qu'aucune action ne peut émerger (et perdurer) sans qu'un acteur local ne puisse la porter, la Communauté de Communes a depuis longtemps privilégiée la mise en place de subventions structurelles.

Les principes régissant le calcul de ces subventions sont révisés chaque année avec le souci d'apporter un soutien équitable entre chaque structure exerçant une activité identique. Ces modalités sont débattues annuellement avec les acteurs eux-mêmes avant validation en Conseil Communautaire.

Il nous a paru opportun d'inscrire ces principes et leurs modalités de révision dans la politique enfance jeunesse famille du territoire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Principes retenus en 2017 :

- pour l'accompagnement structurel des Accueils Petite Enfance, accompagnement égal à 2,76 euros par heure enfant n-1 facturées,
- pour l'accompagnement structurel des Accueils Collectifs de Mineurs (Centres de Loisirs), subvention basée sur 0,37 euro par heure enfant auquel s'ajoute la prise en compte de 32 % de la masse salariale (chiffres de référence n-1),
- pour l'accompagnement structurel des T.A.P. (chiffres de référence n-1) :
 - 0,33 euro par heure enfant (communes bénéficiant du supplément au fonds d'amorçage),
 - 0,7 euro (communes ne bénéficiant pas du supplément au droit d'amorçage).
- pour l'accompagnement structurel des Accueils Collectifs de Mineurs (mobilité), 2,66 euros par kilomètre séparant le point de ramassage (école) et le Centre de Loisirs de destination multipliés par le nombre de trajets dans l'année civile. (chiffres de référence n-1),
- pour l'accompagnement structurel Jeunesse, 24 500 euros pour 1 E.T.P. animateur jeunes. Rappel important ; cette enveloppe est "gelée" au niveau des postes de 2014 par structure.
- pour l'accompagnement à la formation B.A.F.A. et B.A.F.D. (chiffres de référence n-1) :
 - de 280 euros pour un stage base BAFA,
 - de 240 euros pour un stage approfondissement BAFA,
 - de 460 euros pour un stage base B.A.F.D,
 - de 300 euros pour un stage approfondissement B.A.F.D.

Attention ; il s'agit de montant maximum la subvention ne pouvant être supérieure à la dépense réelle (toutes autres aides perçues par ailleurs)

Les modalités sont révisées annuellement pour les adapter aux évolutions (modification des prestations et subventions perçues d'autres financeurs, évolutions règlementaires, disponibilités financières de l'E.P.C.I...)

FORMATION DES ACTEURS LOCAUX (BÉNÉVOLES ET PROFESSIONNELS)

BUT ET FINALITÉ

Cette fiche action est en lien étroit avec la fiche "optimiser l'utilisation des compétences des acteurs locaux" qui concerne plus particulièrement l'usage optimiser des compétences existantes.

Ce projet est situé en amont dans la mesure où il vise l'amélioration des compétences des acteurs locaux (bénévoles et professionnels) par deux biais :

- formations (information sur les formations existantes, organisation de formations mutualisées...),
- échanges de pratiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sur l'aspect formation

En préambule, il convient de bien rappeler que la formation professionnelle relève avant tout de la responsabilité de l'employeur. Ainsi par défaut, ces formations sont de fait exclues de cette fiche projet.

À ce stade, ont été évoqués les avant-projets suivants :

- la mise en place de formation pour les bénévoles. À noter l'existence de formations spécifiques (souvent gratuites) peu utilisées. Il conviendrait sans doute dans un premier temps d'optimiser les informations sur ces formations,
- l'expression d'acteurs locaux sur la nécessité d'apporter en local plus de formations sur les évolutions juridiques,
- la mise en place de formations sur l'accueil des publics en situation de handicaps,
- la mise en place de formation en local de type B.P.J.E.P.S (**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport** ou D.E.J.E.P.S (**Diplôme d'État** de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport).
CF. note en préambule.

Des projets plus avancés ont également été mis en avant :

- le maintien de l'accompagnement financier pour les B.A.F.A. et les B.A.F.D. (voir fiche spécifique),
- la mise en place de formations techniques (**en cours de de développement** ; formation sur le matériel commun),
- Stage audiovisuel " Apprendre les bases du tournage et du montage" à destination des acteurs enfance et jeunesse (**en cours de développement**).

Sur l'aspect échanges de pratiques

À ce stade, ont été évoqués les pré-projets suivants :

- le développement d'espaces d'échanges de pratiques entre professionnels sur des thématiques ciblées (utilisation des malles thématiques du fonds commun...),
- le lancement d'échanges de pratiques entre administrateurs d'associations.
- la relance du groupe échanges de pratiques "acteurs jeunesse",

PLANIFICATION ~~DES RENCONTRES ET DES~~ ÉVÈNEMENTIELS SUR LE TERRITOIRE**BUT ET FINALITÉ**

Il s'agit de développer un outil permettant d'échanger en temps réel sur les agendas des structures notamment en ce qui concerne l'évènementiel (manifestations).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Si l'idée générale est de disposer d'un agenda partagé pour mieux répartir les temps forts sur l'année l'outil n'est pas défini à ce jour.

Il est d'ailleurs possible qu'un même outil puisse être utilisé comme vecteur de communication à destination de l'ensemble des publics et comme outil de planification pour les opérateurs du territoire.

DES ESPACES DE CONCERTATIONS PLUS LISIBLES

Cette fiche est constituée par la fusion des fiches "MIEUX ÉQUILIBRER LES TEMPS DE CONCERTATIONS AU COURS DE L'ANNÉE" et "METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS ENFANCE ET FAMILLE SUR LE TERRITOIRE"

PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

Cette fiche projet propose des réponses à plusieurs problématiques identifiées :

- des confusions quant au pouvoir décisionnel de certaines instances (élus acteurs / élus décideurs),
- des acteurs locaux qui regrettent l'absence des élus sur certains groupes de travail,
- des élus tiraillés entre de nombreux groupes de travail,
- le souhait de nombreux acteurs de mieux équilibrer les temps de concertations dans l'année.

De manière initiale, les élus communautaires et municipaux ont été mis en avant comme publics cible dans cette action. Plus globalement, la grande majorité des acteurs du territoire est tiraillée entre une sur-sollicitation en matière d'instances de concertation et le sentiment de ne pas être assez impliquée dans de nombreuses actions.

BUT ET FINALITÉ

Il n'y a pas de volonté d'agir de manière autoritaire sur les groupes existants dont l'initiative et l'animation reviennent à leurs créateurs.

Par contre afin de plus anticiper sur les dates des rencontres (groupes projets, groupes de travail, réseaux divers...), il convient de mieux équilibrer sur l'année ces temps de concertations afin que chacun puisse s'investir au niveau de ses envies sur les thèmes qui lui sont chers (élus, acteurs associatifs...).

Ainsi, la mise en réseau des acteurs locaux ne constitue pas la finalité de ce projet mais un préalable nécessaire au développement d'une politique cohérente et pertinente dans les domaines associés à cette mise en réseau.

Cette mise en réseau permet en outre une meilleure identification des ressources locales ; connaissance favorable à transformer chaque opérateur en relais d'information.

Cette connaissance mutuelle est également favorable aux échanges de pratiques, à la mutualisation et au développement de projets collectifs.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le principe avancé est de planifier les principales rencontres P.E.L. semestriellement pour équilibrer les sollicitations.

Ce projet est à mettre en lien avec le partage d'agendas qui peut contribuer à un meilleur étalement des rencontres au fil de l'année.

Toutefois, il devra être accompagné par une priorisation des actions et une meilleure définition des instances (finalités de celles-ci, ordres du jour, comptes rendus...).

Comme évoqué plus avant la mise réseau est une étape du projet située entre deux autres composantes décrites dans d'autres fiches projets :

- l'inventaire et le diagnostic des acteurs, des actions et des services existants (voir fiche 1-1),
- la communication aux familles de la diversité de l'offre disponible (fiche 3-1).

La Communauté de Communes initiera dans le cadre de sa mission "*rendre visible l'ensemble des services et actions existantes aux familles du territoire*", des rencontres larges avec l'ambition de :

- donner à tous les clés des réseaux et groupes de travail existants (rôles et missions des différents groupes, circulation des comptes rendus, animateurs...),
- Il s'agira dans un second temps de mieux planifier ces différents temps de concertation sur l'année,
- favoriser la connaissance mutuelle entre les acteurs,
- constituer une base pour les communications aux familles,
- co-produire les communications aux familles.

DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES DE PRATIQUES ENTRE PROFESSIONNELS

Fiche fusionnée avec la fiche " FORMATION DES ACTEURS LOCAUX (BÉNÉVOLES ET PROFESSIONNELS).

FAVORISER LES ÉCHANGES DE PRATIQUES ENTRE ÉLUS

BUT ET FINALITÉ

Développement des espaces d'échanges de pratiques entre élus :

- comment se font les liens (information, communication) entre les instances municipales, les instances communautaires, les instances de projets ?
- Identifier un élu référent Projet Educatif Local dans chaque commune

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Échange de savoir-faire, de bonnes pratiques entre référents communaux PEL (Faire remonter les informations)

Lister les référents communaux PEL et les responsabiliser dans le rôle de chacun

Sensibiliser les élus de la commission Enfance, Jeunesse, famille à faire un retour des problématiques PEL en Conseil Municipal,

Envoyer un relevé des réunions PEL (groupes de travail) aux élus.

FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS

BUT ET FINALITÉ

Les Conseils d'Enfants constituent des premières expériences citoyennes intéressantes pour lesquelles les élus et les animateurs œuvrent de manière isolée dans leurs pratiques pour accompagner les projets des enfants.

Il s'agit d'offrir une possibilité de mise en réseau des Conseils Municipaux d'enfants

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'idée générale est de développer dans un format "échanges de pratiques", une mise en réseau :

- des élus et accompagnateurs intervenants sur ces groupes,
- des groupes de jeunes eux-mêmes.

Les animatrices du Bureau Information Jeunesse ont engagé un recensement des Conseils existants et des rencontres seront programmées avant l'été autour de cette thématique pour les Conseils intéressés par cette démarche.

Ont également été évoqués :

- la mise en place d'une plateforme Internet regroupant les projets ayant été développés au sein des différents Conseil Municipaux d'Enfants,
- l'organisation d'un évènement mettant en avant les travaux de ces Conseils (rencontre de l'initiative).

VÉHICULES MIS À DISPOSITIONS DES ACTEURS LOCAUX

Cette fiche a été transférée axe 4 : ACCESSIBILITÉ DES ACTIONS ET MOBILITÉS et fusionnée avec la fiche AMÉLIORER L'ACCÈS AUX OUTILS DE MOBILITÉ POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE" sous un nouvel intitulé "DIVERSIFIER ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX OUTILS DE MOBILITÉ"

AXE VIII. : LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

Indicateurs significatifs

De très nombreux changements sont intervenus sur le territoire ces dernières années.

Des élus d'être plus exigeants dans la présentation des projets au regard de la raréfaction des fonds publics.

Une mise en place de la semaine scolaire à 9 demi-journées ayant considérablement modifié l'organisation territoriale des Accueils Collectifs de Mineurs.

L'arrivée de nouveaux opérateurs A.C.M. (communes) via la mise en œuvre des T.A.P. et disparition quasi-intégrale des garderies au profit d'accueils déclarés.

Les problématiques identifiées

Des problématiques logement (et d'hébergement) existent sur le territoire.

- logements étudiants (dont question spécifique de l'alternance),
- logements des jeunes,
- logements d'urgences..."

L'évaluation des politiques publiques ; une nouvelle contrainte incontournable :

- évaluer le bénéfice social... pas si facile,
- une opportunité pour valoriser les actions et les acteurs.

Une absence de local fixe pour l'accueil de l'activité de l'Accueil Collectif de Mineurs de Surgères

Des locaux multi-accueils peu adaptés à l'accueil petite enfance à Surgères.

Des conditions de travail et d'accueil des Relais Assistantes Maternelles communautaires à améliorer (absence de local fixe)

Une problématique de sureffectif pour le S.I.V.O.S de Ballon-Ciré :

- école de Ciré,
- accueil périscolaire de Ballon.

Les Objectifs Opérationnels

Construire un local mutualisé petite enfance et enfance à Surgères,

Pour le Relais Assistantes Maternelles Ouest la rédaction initiale était formulée ainsi :

"Améliorer les conditions de travail et d'accueil du Relais Assistantes Maternelles communautaires Ouest".

Compte-tenu des difficultés à trouver une solution sur Aigrefeuille et de l'opportunité de mutualiser avec le projet d'école et d'A.C.M. de Ballon, l'objectif est désormais comparable au projet petite enfance et enfance à Surgères :

"Construire un local mutualisé enfance et R.A.M. à Ballon".

Les finalités et les axes de travail arrêtés

Fiches projets prioritaires

Avant-projets et idées (portefeuille d'opportunités)

- ✓ local mutualisé enfance et R.A.M (Ballon)

- ✓ **Local R.A.M (Surgères)**
- ✓ **Local mutualisé petite enfance et enfance (Surgères)**
- ✓ **Ludothèque itinérante**
- ✓ **Foyer de Jeunes Travailleurs & Auberge de Jeunesse**
- ✓ **Piscines couvertes**

LOCAL MUTUALISÉ ENFANCE ET RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (BALLON)**ENJEUX, BUT ET FINALITÉ****Ballon ; Quatre enjeux pour un projet**

L'augmentation croissante de la population des deux communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Ballon Ciré, notamment en ce qui concerne les familles avec enfants pose des problèmes de capacité d'accueil au niveau de l'école (à Ciré) mais également pour les accueils périscolaires (à Ballon).

Le Sivos de Ballon-Ciré a récemment initié une démarche pour la construction d'un bâtiment permettant d'accueillir sur Ballon :

- l'**école Maternelle** du R.P.I. dotée d'un espace de restauration,
- un **Accueil Collectif de Mineurs Périscolaire**.

La construction contiguë de ces deux entités permet en outre de mutualiser certains espaces et d'envisager le développement d'un **Accueil Collectif de Mineurs extra-scolaire** sur Ballon avec une possibilité d'utiliser l'espace de restauration scolaire les mercredis et durant les vacances scolaires.

Concernant le **R.A.M. Ouest**, la piste à l'étude depuis plusieurs années sur Aigrefeuille pour y développer un local fixe digne de ce nom n'a pas abouti. L'expérience de la Maison de l'Enfance de Saint Georges du Bois montrant que la construction d'un espace mutualisé (A.C.M. / R.A.M) fonctionne bien a incité la Communauté de Communes à se rapprocher du Sivos Ballon-Ciré pour envisager les partenariats possibles.

DESCRIPTIF DE L'ACTION**Au stade actuel le projet immobilier devrait comprendre :**

- un bâtiment Pôle Enfance d'environ 375 m²,
- un bâtiment École Maternelle d'environ 795 m².
- une voirie d'accès commune avec les stationnements associés,
- un espace extérieur clos mutualisable entre A.C.M et École,
- un espace extérieur clos pour le R.A.M. (mutualisable avec l'A.C.M.).

Le Relais Assistantes Maternelles itinérant disposera :

- d'un espace d'accueil,
- d'un bureau,
- d'un espace d'animation,
- d'une salle de repos,
- d'un espace de stockage,
- d'un garage,
- d'un espace sanitaire et de change.

L'Accueil Collectif de Mineurs disposera :

- d'un espace d'accueil,
- d'un bureau,
- de deux espaces d'animation,
- d'un espace de stockage,
- d'un espace sanitaire.

L'école Maternelle disposera :

- d'un espace enseignant,
- d'un espace A.T.S.E.M,
- de 4 salles de classes,
- de 2 dortoirs,
- de sanitaires enfants et adultes,
- d'espaces de rangements,
- d'un espace de restauration avec les locaux techniques associés (réchauffage, plonge...),

Seront mutualisables environ 50% de la Surface Totale Utile du bâtiment notamment :

- l'ensemble des espaces d'accueil et de circulation,
- les grandes salles d'activités (une à l'école / une coté pôle enfance),
- les espaces de restauration,
- la majorité des espaces sanitaires,
- les dortoirs,
- la laverie, lingerie, le local poubelle, les espaces techniques (chaufferie, T.G.B.T...),

En marge de ce projet d'équipement, **l'installation à demeure de matériels pédagogiques et de mobiliers dans l'ensemble des espaces itinérants d'animation des R.A.M reste une priorité.** À ce titre :

- des pistes d'améliorations semblent envisageables au Thou dans le cadre d'un local en construction,
- le Pôle Enfance d'Aigrefeuille est peu adapté au partage d'espace et la surface généralement disponible est faible au regard du nombre d'Assistantes Maternelles fréquentant les ateliers.

LOCAL RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (SURGÈRES)

ENJEUX, BUT ET FINALITÉ

Surgères ; une opportunité pour le R.A.M. Sud-Est

Une piste était à l'étude sur Surgères concernant la mise en œuvre d'un local fixe pour le R.A.M. Sud-Est. Comme pour le R.A.M. Ouest, ce projet n'a pas pu aboutir.

L'extension du siège communautaire étant programmée, il a semblé opportun de saisir cette occasion pour y intégrer le Projet de de construction du R.A.M. Sud-Est.

Il a été convenu de construire sur la commune de Ballon un ensemble immobilier comprenant un Pôle Enfance (Accueil Collectif de Mineurs et Relais Assistantes Maternelles) et une École Maternelle (comportant 4 salles de classes et un espace de restauration). La Maitrise d'Ouvrage de ce bâtiment mutualisé a été confiée à la Communauté de Communes.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Relais Assistantes Maternelles itinérant disposera :

- d'un espace d'accueil,
- d'un bureau,
- d'un espace d'animation,
- d'une salle de repos,
- d'un espace de stockage,
- d'un garage,
- d'un espace sanitaire et de change.

En marge de ce projet d'équipement, **l'installation à demeure de matériels pédagogiques et de mobiliers dans l'ensemble des espaces itinérants d'animation des R.A.M reste une priorité.**

Dans ce cadre, il conviendra de :

- poursuivre l'aménagement de l'espace d'accueil à St Germain de Marencennes,
- de faire aboutir les pistes d'amélioration à l'étude à Breuil La Réorte.

LOCAL MUTUALISÉ PETITE ENFANCE ET ENFANCE (SURGÈRES)

BUT ET FINALITÉ

Une absence de local pour l'activité de l'Accueil Collectif de Mineurs

En matière de diagnostic, il convient de rappeler que l'Accueil Collectif de Mineurs les Jolis Mômes (anciennement F.R.A.S.E.) accueille les familles sur la Zone Industrielle Ouest dans des bureaux mis à disposition par la Communauté de Communes.

Par contre, concernant l'accueil des enfants, le centre occupe en partage des espaces scolaires :

- les mercredis et les petites vacances ; école Jean Jaurès,
- l'été ; école Charles Perrault.

En dehors des difficultés de repérage pour les familles et pour les enfants, d'un partage d'espace souvent difficile avec l'activité scolaire, de mobiliers et sanitaires souvent inadaptés à l'âge des enfants, les déménagements permanents ont une incidence financière et humaine non négligeable pour l'association et ses personnels.

La Communauté de Communes a été interpellée à plusieurs reprises par l'association et par les familles sur la question des locaux, principalement de manière informelle (Assemblées Générales, rencontres dans le cadre du P.E.L...). Or, sauf pour Saint Georges du Bois et Ballon, la Communauté de Communes n'a pas à ce jour compétence en matière de locaux A.C.M.

Malgré cela la Communauté de Communes a inscrit dans son Projet Educatif Local dès 2009 : *"la nécessité d'engager une réflexion avec la Ville de Surgères pour trouver une solution plus satisfaisante pour l'Accueil de Loisirs (F.R.A.S.E.)"*. À la suite de cela, diverses hypothèses ont été étudiées avec la Ville de Surgères mais celles-ci n'ont pas abouti pour des raisons d'emplacement satisfaisant, techniques et financières.

Des locaux peu adaptés à l'accueil des tout petits à Surgères

Concernant le multi-accueil "Aux p'tits Câlines" de Surgères, l'utilisation d'un bâtiment ancien pour accueillir cette activité avait entraîné lors de sa création, un choix architectural particulier pour un équipement petite enfance avec un aménagement sur deux niveaux. D'autre part, si une augmentation de la capacité d'accueil pourrait être pertinente au regard de la faible proportion d'accueils collectifs des moins de trois ans sur le territoire, la configuration actuelle du local ne permet pas d'envisager ce type de développement.

Le choix de créer un espace mutualisé petite enfance / enfance

Fin 2013, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Surgères a considéré pertinent de réfléchir à une construction mutualisée pouvant accueillir l'Accueil Collectif de Mineurs et un nouveau multi-accueil plus adapté. Ainsi, l'objectif de création d'un local mutualisé a été inscrit dans les objectifs du P.E.L. 2014-2017.

Une opportunité insatisfaisante de réhabilitation d'un local

La Communauté de Communes a eu l'opportunité d'investir dans un local désaffecté, propriété de la Région. Une esquisse d'aménagement a été faite mettant en lumière l'inadaptation de ce bâtiment pour accueillir les deux activités en simultané. Cependant la Communauté de Communes a souhaité réaffirmer son attachement à ce projet par une inscription de cet équipement au Contrat de Ruralité du Territoire récemment signé.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La question de l'intérêt communautaire ; première étape pour avancer

En amont de toute autre considération, il semble incontournable de re-questionner l'intérêt communautaire comme cela a été fait pour la création de la Maison de l'Enfance à Saint-Georges-du-Bois et plus récemment pour le projet de Pôle Enfance à Ballon.

Un bâtiment mutualisé ; avantages et contraintes

Des économies sont possibles sur les surfaces techniques intérieures par la mutualisation d'espaces (sanitaires, chaufferie, locaux poubelles, lingerie, sanitaires adultes...) et par la réalisation d'une voirie commune. D'autre part, certains financements fléchés sur un type de public pourraient bénéficier globalement à l'ensemble du bâtiment. Cependant, le fonctionnement en simultané des deux équipements rend la mutualisation des espaces de vie difficilement envisageable. Ainsi, le gain de surface utile apportée par la mutualisation de ces deux projets sera limité.

Compte-tenu de la faible économie d'échelle envisageable et du peu de pistes de terrains suffisamment grands pour pouvoir accueillir un projet de cette ampleur, il semble raisonnable d'étudier les possibilités de développement de ces deux projets suivant deux axes :

- de manière isolée (deux bâtiments indépendants),
- dans le cadre d'un bâtiment unique (mutualisé).

Étudier toutes les possibilités avant de décider

Le descriptif des besoins, réalisé avec les structures concernées en 2015, devra être actualisé avant d'engager les opérations de maîtrise d'œuvre. Il est toutefois suffisant pour étudier les diverses possibilités de développements :

- construction neuve sur un terrain vierge,
- réhabilitation d'un bâtiment existant,
- extension d'un bâtiment existant.

Il conviendra lors de cette étape de s'assurer d'un partenariat actif avec la Ville de Surgères pour être sûr d'exploiter l'ensemble des possibles.

Suivant les décisions politiques prises à ce stade, la suite du projet sera imposée par le cadre réglementaire des marchés publics de construction.

Sur la même typologie de thématique, un projet de création d'un local plus adapté pour l'**Accueil Collectif de mineurs du Centre d'Animation et de Citoyenneté** a été ajouté lors de la phase inventaire des projets.

Ce besoin n'ayant pas été recensé dans la phase diagnostic, la pertinence de ce projet mérite d'être vérifiée avant son développement comme un projet autonome ou dans le cadre d'une mutualisation avec le projet ci-avant décrit.

LUDOTHÈQUE ITINÉRANTE

BUT ET FINALITÉ

Création d'une ludothèque itinérante.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'idée soulevée a été de mettre en œuvre une ludothèque itinérante.

Pour ce faire, il convient d'envisager au niveau des équipements :

- un véhicule adapté au transport et à la présentation des jeux,
- un fonds de jeux adaptés aux différents publics disponible dans le véhicule,
- un fonds de jeux complémentaires (les plus volumineux notamment) disponibles sur réservation.

Les lieux d'itinérance peuvent être des espaces publics (salles des fêtes, bibliothèques, places publiques...) mais tout espace recevant du public mérite d'être considéré (y compris certains commerces).

Au niveau du fonctionnement, ce service doit être animé par un professionnel en capacité de conduire un véhicule assez volumineux.

Des partenariats de projets doivent être développés avec les acteurs locaux (Rams, Aunis GD, Acteurs jeunesse et enfance, Accorderie, Réseau des bibliothèques, Accueils Collectifs de Mineurs, Maison de retraites, écoles...).

La question du portage n'a pas été explicitement posée mais les hypothèses suivantes doivent être analysées :

- portage communautaire,
- portage associatif (structure existante ou création),
- portage privé,
- portage par Aunis GD,

Les questions budgétaires devront être étudiées bien en amont concernant les équipements mais également dans la durée pour le fonctionnement.

FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS & AUBERGE DE JEUNESSE**BUT ET FINALITÉ**

Créer un Foyer de Jeunes Travailleurs, une Auberge de Jeunesse,

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Ces deux idées de création d'équipement d'hébergements ont été révélées en plénière P.E.L.

Ce projet vient en confrontation avec l'axe 1 : connaissance du territoire et diagnostics ; projet n°1-élargir notre connaissance du territoire (thématique et publics).

En effet, la question de l'hébergement et du logement des jeunes (en général) et des étudiants (en particulier) nécessite la réalisation d'un diagnostic spécifique.

Nous ne disposons pas d'éléments actualisés permettant de connaître les besoins dans ces domaines. Il n'est donc pas possible de savoir si un projet constructif de ce type mérite d'être développé.

PISCINES COUVERTES

BUT ET FINALITÉ

La finalité centrale exprimée dans cette fiche revient à mettre à disposition de la population une (ou plusieurs) piscine(s) couverte(s) sur le territoire communautaire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Deux types d'hypothèses ont été évoqués en réunion plénière P.E.L :

- couvrir les piscines existantes,
- créer une piscine couverte (nouveau bâtiment).

La couverture des piscines existantes n'est pas techniquement réalisable.

L'intérêt de disposer d'une piscine couverte sur le territoire a déjà été débattue au sein de la Communauté de Communes mais cette hypothèse n'a pas été retenue pour l'instant au regard ;

- de l'importance du coût de construction (et de fonctionnement) de ce type d'équipement.
- de la pertinence du besoin (proximité immédiate de la piscine de Mauzé et des piscines de Rochefort, Châtelailon-Plage, Périgny ou Saint-Jean-d'Angély selon les secteurs du territoire).